



**FRANCE STRATÉGIE**

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

# CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

lundi 8 juin 2015

[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

# Sommaire

## France Stratégie

Réformes: une semaine test pour l'exécutif <i>Les Echos - 08/06/2015</i>	4
La France en roulevers l'Industrie du futur <i>L' Action Française 2000 - 04/06/2015</i>	8
Gard en Paca : le débat relancé <i>La Provence - 05/06/2015</i>	11
Gard en Paca : une étude économique relance le débat <i>La Provence Arles - 05/06/2015</i>	12
Gard en Paca : le débat relancé <i>Laprovence.Com - 06/06/2015</i>	13
Gard en Paca : le débat relancé <i>La Provence - 06/06/2015</i>	15
Gard-Paca et France Stratégie <i>Le Réveil Du Midi - 05/06/2015</i>	16
Les entreprises inquiètes sur l'avenir du pacte de responsabilité <i>Msn (France) - 05/06/2015</i>	17
Les entreprises inquiètes sur l'avenir du pacte de responsabilité <i>Pourelles.Yahoo.Com - 05/06/2015</i>	18
Les entreprises inquiètes sur l'avenir du pacte de responsabilité <i>Teva.Fr - 05/06/2015</i>	19
Déclaration de M. Michel Sapin, ministre des finances et des comptes publics, sur la si... <i>Vie- Publique.Fr - 05/06/2015</i>	20
Les milliards du pacte de responsabilité sont-ils correctement employés? <i>Blogs.Lexpress.Fr - 05/06/2015</i>	40
Les milliards du pacte de responsabilité sont-ils correctement employés? <i>Lexpress.Fr - 05/06/2015</i>	42
Pacte de responsabilité, mais quand donc l'évaluer ? <i>Liberation.Fr - 05/06/2015</i>	44
Pacte de responsabilité, mais quand donc l'évaluer ? <i>Yahoo ! (France) - 05/06/2015</i>	46
Comment les industriels brevettent la nature <i>Rue89.Nouvelobs.Com - 07/06/2015</i>	47
"La sous-performance de la logistique française coûte entre 20 et 60 milliards d'euros" <i>Wk- Transport- Logistique.Fr - 05/06/2015</i>	50
Une conférence sociale à la rentrée <i>Lesechos.Fr - 08/06/2015</i>	53
Déséquilibre <i>Leclubdesjuristes.Com - 05/06/2015</i>	55
FISCALITÉ – CICE : plus de 10 milliards d'euros déclarés par les entreprises en 2014 <i>Option Finance - 08/06/2015</i>	57
Un mois d'actualité <i>Liaisons Sociales Quotidien - 05/06/2015</i>	58
Christian Paul, le frondeur qui veut faire plier Hollande <i>Challenges.Fr - 05/06/2015</i>	65

France Stratégie

# Loi Macron, réformes : semaine test pour la ligne Valls

- L'exécutif, qui exclut toute « pause », est prêt à assouplir les seuils fiscaux pour les TPE.
- La loi Macron, qui divise toujours autant le PS, revient aujourd'hui à l'Assemblée.

**P**as de « pause » dans les réformes, a juré Manuel Valls. A peine achevé le congrès du PS, troublé par une offensive conjointe – à distance – d'Arnaud Montebourg et de Matthieu Pigasse contre la politique économique du gouvernement, deux rendez-vous ont valeur de test pour la volonté réformatrice affichée par l'exécutif. La loi Macron, qui divise toujours autant le PS, revient ce

lundi en commission à l'Assemblée, où le gouvernement se tient prêt à faire usage du 49-3 tant « *il y a urgence à concrétiser les mesures* », prévient le rapporteur du texte, Richard Ferrand. Le lendemain, ce sont les mesures pour relancer l'emploi dans les TPE et PME qui doivent être annoncées à l'Élysée. Les seuils devraient être homogénéisés autour de 10 salariés.



Le Premier ministre, Manuel Valls, a promis à Poitiers qu'il n'y aurait « pas de pause dans les réformes ». Photo Laurent Cerino / RÉA

APRÈS LE CONGRÈS DU PS À POITIERS

# Réformes : une semaine test pour l'exécutif

- La loi Macron revient à l'Assemblée ce lundi avant l'annonce, mardi, des mesures en faveur des PME-TPE.
- Manuel Valls dément toute « pause » des réformes.

**Pierre-Alain Furbury**  
pfurbury@lesechos.fr

Et maintenant ? Le congrès du PS étant clos, François Hollande et son gouvernement sont attendus de pied ferme sur le fond des réformes, eux qui avaient fait le choix de ne pas multiplier les annonces ces dernières semaines. Lundi, la loi Macron revient en commission à l'Assemblée. Puis, mardi, le chef de l'Etat doit arrêter à l'Élysée, avec les ministres concernés, les mesures en faveur des TPE et PME, annoncées dans la foulée par Manuel Valls. Comme autant de tests de la volonté réformatrice affichée par l'exécutif. « Nous devons continuer à réformer. Il n'y aura pas de pause », a assuré le Premier ministre à Poitiers, promettant d'engager – sans donner la date – le prélèvement à la source. « Alors que la reprise se dessine, il faut tout faire pour renforcer la croissance et l'enrichir en emplois », insiste l'entourage du président.

Pour le couple exécutif, c'est une double obligation. Economique et politique. Le redémarrage de la croissance est fragile et François Hollande, toujours très impopulaire, a besoin que le chômage baisse pour apporter la preuve que son action n'a pas été inutile. Quant à Manuel Valls, il veut donner de lui

une image réformatrice – « pour écrire sa légende », raille un frondeur. Or, si l'on en croit les sondages, les Français sont favorables au plafonnement des indemnités de licenciement prononcées par les prud'hommes, comme à un assouplissement du marché du travail (« Les Echos » des 5 et 6 juin). « C'est le moment de couper l'herbe sous le pied d'une droite enfoncée dans son inertie fratricide », dit un fidèle du président. « Un socialiste dos au mur, ça devient un socialiste inventif », s'amuse un député socialiste.

Reste à savoir où sera placé le curseur des réformes. Au sommet de l'Etat, on prévient qu'il ne s'agit pas de renverser la table mais de trouver des mesures « efficaces ». « Approfondissement et ciblage », résume un conseiller du chef de l'Etat, insistant surtout sur le « maintien du cap ». « L'enjeu, c'est la cohérence, la continuité, le cap et l'adaptation », prévient le ministre des Finances, Michel Sapin, parlant d'« une semaine où l'on cherche les moyens les plus efficaces pour booster la croissance et l'emploi ».

Si Manuel Valls est inflexible sur l'extension du travail le dimanche et est prêt à dégainer à nouveau l'arme du 49-3 pour faire passer la loi Macron à l'Assemblée, il a déjà

exclu, avant le congrès du PS, de « toucher au contrat de travail ». Quant à l'éventuelle réorientation du pacte de responsabilité, elle se jouera plus tard, à l'automne.

## Rassembler la gauche

Fidèle à sa manière de faire, François Hollande joue les équilibristes. S'il entend débloquer un certain nombre de freins, le président a besoin de construire le rassemblement de la gauche. « Il y a toujours des gens pour qui ces annonces [de la semaine], ce sera déjà trop », observe un dirigeant du PS. En témoignent les nouvelles attaques d'Arnaud Montebourg, qui a appelé, avec le banquier Matthieu Pigasse, à « sauver ce quinquennat ». Dans ces circonstances, François Hollande se contentera, dans le courant du mois, d'un remaniement gouvernemental à minima, poste pour poste, pour remplacer Geneviève Fioraso (qui a démissionné pour raisons de santé) et Carole Delga (candidate aux régionales). L'essentiel est ailleurs. Un de ses proches explique : « Il entame une bataille de communication cruciale qui revient à dire : "Je ne peux pas tout faire, un pays comme la France ne se réforme pas en cinq ans, mais je suis sur la bonne voie." »



François Hollande et son gouvernement

t sont attendus de pied ferme sur le fond des réformes. Photo Alain Jocard/AFP

## Une conférence sociale à la rentrée

Le gouvernement entend réunir les partenaires sociaux à la rentrée pour une nouvelle conférence sociale thématique. Celle-ci porterait à la fois sur le compte personnel d'activité (son contenu et son fonctionnement), sur les sujets environnementaux de la COP 21 (la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques qui se déroulera à Paris en décembre) et sur les recommandations de la mission Combrexelle. Le conseiller d'Etat, Jean-Denis Combrexelle, ancien directeur de la Direction générale du travail, doit remettre au mois de septembre son rapport sur la place des accords collectifs en entreprise. Il devra se prononcer sur l'étendue des sujets qui peuvent être traités par accord collectif plutôt que par la loi. Et sur la hiérarchie à établir entre l'accord collectif majoritaire et le contrat de travail individuel.

### Ils ont dit



AFP

« Ce n'est pas le moment de renverser la vapeur. Mais aujourd'hui, on peut infléchir, en prenant en compte la nouvelle donne. »

**JEAN-CHRISTOPHE  
CAMBADÉLIS**  
Premier secrétaire du PS



« Le pays a encore beaucoup de problèmes à régler. Les deux années devant nous doivent être utiles, deux années pour réformer. »

**JEAN-MARC AYRAULT**  
Ancien Premier ministre



AFP

« Agiter une nouvelle fois le 49-3 [...], c'est la négation de toutes les belles déclarations de ce congrès sur l'utilité de notre parti. »

**CHRISTIAN PAUL**  
Député PS de la Nièvre

# La France en route vers l'industrie du futur

Malgré quelques contradictions, l'État accomplit, pour une fois, un effort honorable envers l'industrie, dans une logique qui mériterait cependant d'être suivie jusqu'au bout.

Une fois n'est pas coutume, l'ensemble des acteurs et commentateurs de la vie économique française sont d'accord sur un point : le précédent virage de la révolution industrielle a été raté en France, dans les années quatre-vingt-dix, et notre industrie en paye aujourd'hui le prix. Cet échec a coïncidé avec la transformation du Commissariat au Plan, dont les résultats n'ont pas tous été mirobolants, mais qui ont permis à la France de se reconstruire à peu près dignement après guerre, notwithstanding quelques hérésies écologiques ou sociales. Après plusieurs changements de nom, le "Plan" s'est aujourd'hui transformé en "France Stratégie", une ramification gouvernementale qui s'occupe, par exemple, d'organiser des séminaires traitant des ressorts de l'antisémitisme ou de l'islamophobie, de la laïcité ou la mixité à l'école.

## Reconquête

La nature ayant horreur du vide, et nos voisins faisant preuve, en la matière, de moins de légèreté que nous, Arnaud Montebourg a ressuscité l'esprit du Plan en lançant la Nouvelle France industrielle, feuille de route regroupant trente-quatre

plans destinés à identifier les industries d'avenir et à leur donner les moyens d'en faire des filières compétitives, pérennes et créatrices d'emplois durables, tout en conjuguant ces impératifs économiques avec les aspects environnementaux et sociaux. Ces plans ont été qualifiés de reconquête industrielle par leurs auteurs, et le terme n'est pas usurpé, pour partie du moins. Leur intérêt consiste à avoir défini trente-quatre projets parfois très ciblés, censés permettre aux acteurs privés et publics de travailler en mode projet autour de ces priorités industrielles, y compris sur la prospective réglementaire. L'usine du futur, l'avion électrique,

la voiture consommant deux litres aux cent kilomètres ou les navires écologiques en sont quelques exemples emblématiques qui ont suscité notre enthousiasme, même si d'autres nous ont laissé beaucoup plus sceptique. Dans le détail des projets, on relèvera que, malgré le discours selon lequel les entreprises parties prenantes sont majoritairement des PME et ETI, on y trouve surtout les grands groupes ou leurs filiales spécialisées, mais qu'importe.

## La politique du moindre mal

À l'heure où tous ces projets devaient



entrer en phase opérationnelle, et le banquier (Macron) ayant succédé à l'avocat (Montebourg), le gouvernement a finalement décidé de les regrouper en dix grands thèmes. On y retrouve les principaux éléments des trente-quatre plans Montebourg, mais la présentation et la gouvernance ont été modifiées au détriment, à notre sens, de la lisibilité de la feuille de route. Heureusement, le projet d'usine du futur – rebaptisé « *industrie du futur* » – demeure un axe dédié pour la modernisation de notre industrie, qui en a bien besoin, et c'est encore un motif de satisfaction de voir les pouvoirs publics aussi volontaires dans l'accompagnement de nos PME qui subissent la concurrence de pays à bas coûts de main d'œuvre (rappelons-nous le choix du Maroc pour la production de la Dacia Lodgy, par une filiale de Renault dont l'État est actionnaire...). Ces pays construisent, en effet, des usines flambant neuves avec le soutien des États, chose plus compliquée en France,

en vertu des règles de concurrence libre et non faussée sacralisées par l'Union européenne, qui veille de manière très pharisienne à leur respect, amendes à l'appui... Difficile, dans ces conditions, de faire face à la concurrence turque ou maghrébine, notamment. Mais cette modernisation pose d'autres problèmes à une industrie française coincée entre la nécessité de renouveler son outil de production obsolète, qui doit permettre de faire face aux impératifs de coûts et à la pénurie de main d'œuvre française (la robotisation ou l'immigration, telle est l'alternative à laquelle l'industrie est bien souvent confrontée), et la destruction d'emplois qui s'ensuivra. La robotisation évincera une grande partie de la main d'œuvre peu qualifiée, et bénéficiera en premier lieu aux producteurs de biens d'équipements industriels, c'est-à-dire à l'Allemagne et à l'Italie, et pourquoi pas à la Chine, qui tente, dans ce domaine aussi, de créer sa propre filière. Telle devrait aussi être l'ambition fran-

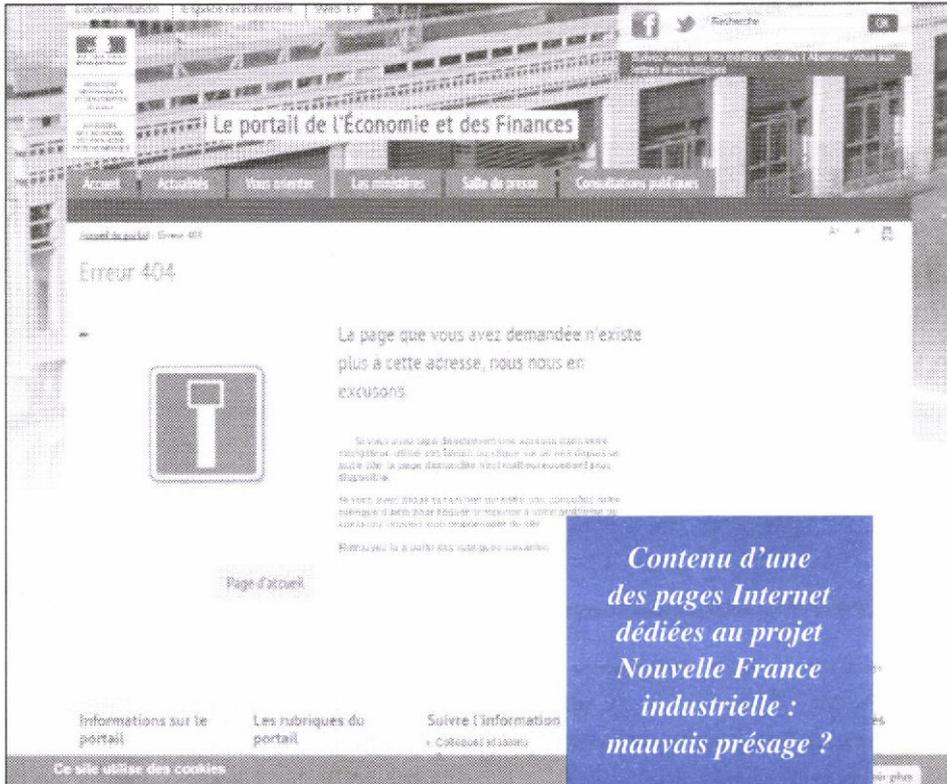
çaise, à l'image du volontarisme de l'après-guerre, pour ne pas citer les grandes réalisations capétiennes qui contribuèrent au développement économique du royaume.

## Bonnes intentions

C'est, au fond, cette cohérence d'ensemble qui manque à la Nouvelle France industrielle, en plus d'une vision à long terme dont nos institutions nous privent trop souvent. À l'heure où l'État souhaite développer les liaisons par autocar, il est regrettable qu'une seule usine française (et encore, sous capitaux ita-

liens) soit à même d'assembler ce type de véhicule. La question de l'orientation de la commande publique se pose également : la volonté de développer le "label France" est certes une excellente chose, mais la feuille de route du gouvernement évoque volontiers une « *orientation accrue des achats de l'État vers l'offre française et européenne* » – avec les remerciements de nos prospères voisins. La commande publique comme amorçage d'une conquête de parts de marchés pour les entreprises françaises est peut-être une hérésie aux yeux de Bruxelles, mais c'est une véritable stratégie pour nombre de nos concurrents. Enfin, et surtout, nombre d'initiatives dans le domaine industriel ont été prises dans un passé récent, et il n'est pas chose aisée d'en dresser le bilan. Dans ce registre, où sont passées les fameuses "Gazelles", mises en avant par le gouvernement en 2006 (loi Dutreil) ? Le dispositif a-t-il produit les effets escomptés, et quel en est le suivi ? *Quid* des pôles de compétitivité ? Plus récemment, où en sont les investissements d'avenir ? Il est hélas légitime de se demander le sort que subiraient les trente-quatre plans Montebourg, devenus les dix axes Macron, en cas de changement de majorité en 2017. La démocratie, elle aussi, est pavée de bonnes intentions. □

**Pierre Marchand**



**En bref...**

**■ Gaspillage**

**Tous nos compatriotes ne sont pas convaincus des bénéfices tirés de la politique économique du gouvernement. Aussi celui-ci vient-il de lancer, la semaine dernière, une campagne de communication censée en vanter les bienfaits. « Il peut y avoir ici ou là quelques déficits d'information », s'est justifié, auprès de l'AFP, Christian Gravel, directeur du Service d'information du gouvernement (SIG). De fait, parmi les dispositifs dont il s'agit de faire la publicité, il y a le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi), un avatar inutilement complexifiée de la TVA sociale... Coût de l'opération : 1,1 million d'euros.**



# Gard en Paca : le débat relancé

C'est un rapport publié mi-mai qui a relancé, de manière très appuyée, l'idée d'une intégration du département du Gard dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En septembre 2014, les unions patronales du Gard et des Bouches-du-Rhône avaient déjà appelé de leurs vœux un tel rapprochement. Ils se trouvent confortés par une note d'analyse baptisée "Réforme territoriale et cohérence économique régionale", publiée par [France Stratégie](#), un organisme de prospective directement rattaché aux services du Premier ministre. On y dit que "certains départements ont des liens économiques ou financiers plus forts avec une région autre que celle à laquelle ils appartiennent". Et parmi ceux-là, l'Orne, la Sarthe, le Cantal et... le Gard. Les auteurs de l'étude se penchent dans le même temps sur les conséquences de la réforme territoriale, qui verra bientôt les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon unir leurs destins. [France Stratégies](#) étudie ainsi deux types de données : celles sur les déplacements domicile-travail et celles les "liens d'actionnariat", c'est-à-dire l'origine géographique des actionnaires des entreprises. Selon [France Stratégies](#), "la région Paca est une région cohérente dont les départements ne subissent pas de forces centrifuges, à l'exception du *Vaucluse* très lié au Gard". Mais "une analyse plus fine montre que c'est en réalité le Gard qui est plus lié à la région Paca que

*le Vaucluse à la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées*". Un effet de "force centrifuge" qui "mènerait à affecter le Gard à la région Paca", conclut la note d'analyse de manière assez claire. Qui prévient toutefois : "Ces réaffectations créeraient de nouvelles forces centrifuges. D'où de nouvelles réaffectations à enclencher et ce jusqu'à ce qu'il y ait convergence vers un état dans lequel ne subsiste aucune force centrifuge". "Ce constat étant posé, la problématique est politique et institutionnelle : pour pouvoir rejoindre ses voisins provençaux, les assemblées délibérantes du Gard, de Paca et de Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon devront le voter favorablement. Laurent Burgoa, adjoint au maire UMP de Nîmes, est un chaud partisan de cette "réunification" qui permettrait "à Nîmes d'être pendant occidentale de Nice". Il propose même un référendum local : "C'est aux Gardoises et aux Gardois de choisir. Ce n'est pas aux politiciens parisiens. Ce serait un bon exemple de démocratie. On ne nous a pas consultés sur les nouvelles régions. Il faut que la province résiste, il faut lever le trident !" Une idée contestée par l'actuel président PS de Languedoc-Roussillon, Damien Alary. L'ancien président du CG du Gard n'est "pas favorable au rattachement du Gard à Paca. La vente à la découpe n'est pas à l'ordre du jour. Le droit d'option

sera compliqué à actionner. Le Gard et l'Hérault sont très liés sur de nombreux aspects", précise-t-il. Et de conclure : "Cette union avec Midi-Pyrénées pourrait être un formidable tremplin pour le Gard" pour devenir "une eurorégion crédible économiquement". Son homologue de Paca, l'Arlésien Michel Vauzelle, s'est montré beaucoup plus ouvert à cette possibilité en accueillant "les Gardois à bras ouverts" s'ils décidaient de ce changement. Son successeur à la tête du Conseil régional sera-t-il du même avis ? Laurent Burgoa a écrit début mai à André Vallini, secrétaire d'État à la Réforme territoriale pour lui demander de prendre en compte le vote des dernières élections départementales, qui ont placé gauche (plutôt contre cette idée) et droite (plutôt pour) au coude à coude dans son département. La loi prévoit que le droit d'option pourra s'exercer à partir du 1er janvier 2016. Le compte à rebours est lancé.

Sylvain Pignol, , , , ■



# Gard en Paca : une étude économique relance le débat

C'est un rapport publié mi-mai qui a relancé, de manière très appuyée, l'idée d'une intégration du département du Gard dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En septembre 2014, les unions patronales du Gard et des Bouches-du-Rhône avaient déjà appelé de leurs vœux un tel rapprochement. Ils se trouvent confortés par une note d'analyse baptisée "Réforme territoriale et cohérence économique régionale", publiée par [France Stratégie](#), un organisme de prospective directement rattaché aux services du Premier ministre. On y dit que "certains départements ont des liens économiques ou financiers plus forts avec une région autre que celle à laquelle ils appartiennent". Et parmi ceux-là, l'Orne, la Sarthe, le Cantal et... le Gard. Les auteurs de l'étude se penchent dans le même temps sur les conséquences de la réforme territoriale, qui verra bientôt les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon unir leurs destins. [France Stratégies](#) étudie ainsi deux types de données : celles sur les déplacements domicile-travail et celles les "liens d'actionnariat", c'est-à-dire l'origine géographique des actionnaires des entreprises.

Selon [France Stratégies](#), "la région Paca est une région cohérente dont les départements ne subissent pas de forces centrifuges, à l'exception du *Vaucluse très lié au Gard*". Mais "une analyse plus fine montre que c'est en réalité le Gard qui est plus

*lié à la région Paca que le Vaucluse à la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées*". Un effet de "force centrifuge" qui "mènerait à affecter le Gard à la région Paca", conclut la note d'analyse de manière assez claire. Qui prévient toutefois : "Ces réaffectations créeraient de nouvelles forces centrifuges. D'où de nouvelles réaffectations à enclencher et ce jusqu'à ce qu'il y ait convergence vers un état dans lequel ne subsiste aucune force centrifuge . "

## L'idée d'un référendum

Ce constat étant posé, la problématique est politique et institutionnelle : pour pouvoir rejoindre ses voisins provençaux, les assemblées délibérantes du Gard, de Paca et de Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon devront le voter favorablement. Laurent Burgoa, adjoint au maire UMP de Nîmes, est un chaud partisan de cette "réunification" qui permettrait "à Nîmes d'être le pendant occidental de Nice". Il propose même un référendum local : "C'est aux Gardoises et aux Gardois de choisir. Ce n'est pas aux politiciens parisiens. Ce serait un bon exemple de démocratie. On ne nous a pas consultés sur les nouvelles régions. Il faut que la province résiste, il faut lever le trident !" Une idée contestée par l'actuel président PS de Languedoc-Roussillon, Damien Alary. L'ancien président du CG du

Gard n'est "pas favorable au rattachement du Gard à Paca. La vente à la découpe n'est pas à l'ordre du jour. Le droit d'option sera compliqué à actionner. Le Gard et l'Hérault sont très liés sur de nombreux aspects", précise-t-il. Et de conclure : "Cette union avec Midi-Pyrénées pourrait être un formidable tremplin pour le Gard" pour devenir "une eurorégion crédible économiquement". Son homologue de Paca, l'Arlésien Michel Vauzelle, s'est montré beaucoup plus ouvert à cette possibilité en accueillant "les Gardois à bras ouverts" s'ils décidaient de ce changement. Son successeur à la tête du Conseil régional sera-t-il du même avis ? Laurent Burgoa a écrit début mai à André Vallini, secrétaire d'État à la Réforme territoriale pour lui demander de prendre en compte le vote des dernières élections départementales, qui ont placé gauche (plutôt contre cette idée) et droite (plutôt pour) au coude à coude dans son département. La loi prévoit que le droit d'option pourra s'exercer à partir du 1er janvier 2016. Le compte à rebours est lancé.

Sylvain Pignol, , , , ■



## Gard en Paca : le débat relancé

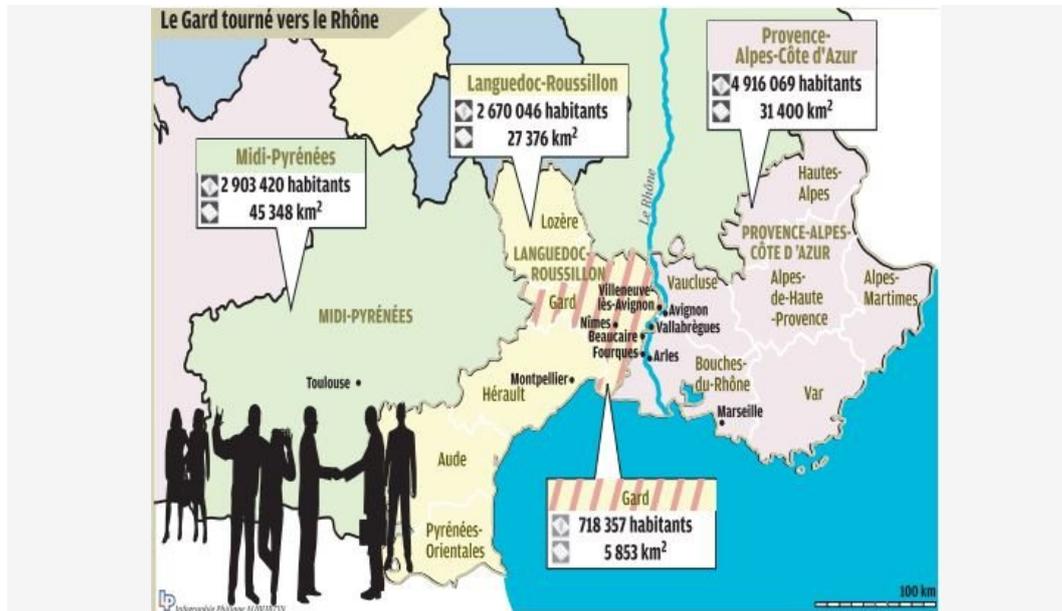
Selon un organisme rattaché à Matignon, ce département a des liens très forts avec notre région



C'est un rapport publié mi-mai qui a relancé, de manière très appuyée, l'idée d'une intégration du département du Gard dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En septembre 2014, les unions patronales du Gard et des Bouches-du-Rhône avaient déjà appelé de leurs vœux un tel rapprochement. Ils se trouvent confortés par une note d'analyse baptisée "Réforme territoriale et cohérence économique régionale", publiée par **France Stratégie**, un organisme de prospective directement rattaché aux services du Premier ministre. On y dit que "certains départements ont des liens économiques ou financiers plus forts avec une région autre que celle à laquelle ils appartiennent".

Et parmi ceux-là, l'Orne, la Sarthe, le Cantal et... le Gard. Les auteurs de l'étude se penchent dans le même temps sur les conséquences de la réforme territoriale qui verra bientôt les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon unir leurs destins. **France Stratégies** étudie ainsi deux types de données : celles sur les déplacements domicile-travail et celles les "liens d'actionariat", c'est-à-dire l'origine géographique des actionnaires des entreprises. Selon **France Stratégies**, "la région Paca est une région cohérente dont les départements ne subissent pas de forces centrifuges, à l'exception du Vaucluse très lié au Gard". Mais "une analyse plus fine montre que c'est en réalité le Gard qui est plus lié à la région Paca que le Vaucluse à la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées". Un effet de "force centrifuge" qui "mènerait à affecter le Gard à la région Paca", conclut la note d'analyse de manière assez claire. Qui prévient toutefois : "Ces réaffectations créeraient de nouvelles forces centrifuges. D'où de nouvelles réaffectations à enclencher et ce jusqu'à ce qu'il y ait convergence vers un état dans lequel ne subsiste aucune force centrifuge."

**La loi prévoit que le droit d'option pourra s'exercer à partir du 1er janvier 2016**



Ce constat étant posé, la problématique est politique et institutionnelle : pour pouvoir rejoindre ses voisins provençaux, les assemblées délibérantes du Gard, de Paca et de Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon devront le voter favorablement.

Laurent Burgoa, adjoint au maire (Les Républicains) de Nîmes, est un chaud partisan de cette "réunification" qui permettrait "à Nîmes d'être le pendant occidental de Nice". Il propose même un référendum local : "C'est aux Gardoises et aux Gardois de choisir. Ce n'est pas aux politiciens parisiens. Ce serait un bon exemple de démocratie. On ne nous a pas consultés sur les nouvelles régions. Il faut que la province résiste, il faut lever le trident !" Une idée contestée par l'actuel président PS de Languedoc-Roussillon, Damien Alary. L'ancien président du CG du Gard n'est "pas favorable au rattachement du Gard à Paca. La vente à la découpe n'est pas à l'ordre du jour. Le droit d'option sera compliqué à actionner. Le Gard et l'Hérault sont très liés sur de nombreux aspects", précise-t-il. Et de conclure : "Cette union avec Midi-Pyrénées pourrait être un formidable tremplin pour le Gard" pour devenir "une eurorégion crédible économiquement".

Son homologue de Paca, l'Arlésien Michel Vauzelle, s'est montré beaucoup plus ouvert à cette possibilité en accueillant "les Gardois à bras ouverts" s'ils décidaient de ce changement. Son successeur à la tête du Conseil régional sera-t-il du même avis ? Laurent Burgoa a écrit début mai à André Vallini, secrétaire d'État à la Réforme territoriale, pour lui demander de prendre en compte le vote des dernières élections départementales qui ont placé gauche (plutôt contre cette idée) et droite (plutôt pour) au coude à coude dans son département. La loi prévoit que le droit d'option pourra s'exercer à partir du 1er janvier 2016. Le compte à rebours est lancé.

Sylvain Pignol



# Gard en Paca : le débat relancé

C'est un rapport publié mi-mai qui a relancé, de manière très appuyée, l'idée d'une intégration du département du Gard dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En septembre 2014, les unions patronales du Gard et des Bouches-du-Rhône avaient déjà appelé de leurs vœux un tel rapprochement. Ils se trouvent confortés par une note d'analyse baptisée "*Réforme territoriale et cohérence économique régionale*", publiée par [France Stratégie](#), un organisme de prospective directement rattaché aux services du Premier ministre.

On y dit que "*certains départements ont des liens économiques ou financiers plus forts avec une région autre que celle à laquelle ils appartiennent*".

Et parmi ceux-là, l'Orne, la Sarthe, le Cantal et... le Gard. Les auteurs de l'étude se penchent dans le même temps sur les conséquences de la réforme territoriale qui verra bientôt les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon unir leurs destins. [France Stratégies](#) étudie ainsi deux types de données : celles sur les déplacements domicile-travail et celles les "liens d'actionnariat", c'est-à-dire l'origine géographique des actionnaires des entreprises. Selon [France Stratégies](#), "*la région Paca est une région cohérente dont les départements ne subissent pas de forces centrifuges, à l'exception du Vaucluse très lié au Gard*". Mais "*une analyse plus fine montre que c'est en réalité le Gard qui est plus lié à la région Paca que*

*le Vaucluse à la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées*". Un effet de "force centrifuge" qui "*mènerait à affecter le Gard à la région Paca*", conclut la note d'analyse de manière assez claire. Qui prévient toutefois : "*Ces réaffectations créeraient de nouvelles forces centrifuges. D'où de nouvelles réaffectations à enclencher et ce jusqu'à ce qu'il y ait convergence vers un état dans lequel ne subsiste aucune force centrifuge.*"

Ce constat étant posé, la problématique est politique et institutionnelle : pour pouvoir rejoindre ses voisins provençaux, les assemblées délibérantes du Gard, de Paca et de Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon devront le voter favorablement. Laurent Burgoa, adjoint au maire UMP de Nîmes, est un chaud partisan de cette "réunification" qui permettrait "*à Nîmes d'être le pendant occidental de Nice*". Il propose même un référendum local : "*C'est aux Gardoises et aux Gardois de choisir. Ce n'est pas aux politiciens parisiens. Ce serait un bon exemple de démocratie. On ne nous a pas consultés sur les nouvelles régions. Il faut que la province résiste, il faut lever le trident !*" Une idée contestée par l'actuel président PS de Languedoc-Roussillon, Damien Alary. L'ancien président du CG du Gard n'est "*pas favorable au rattachement du Gard à Paca. La vente à la découpe n'est pas à l'ordre du jour. Le droit d'option*

*sera compliqué à actionner. Le Gard et l'Hérault sont très liés sur de nombreux aspects*", précise-t-il. Et de conclure : "*Cette union avec Midi-Pyrénées pourrait être un formidable tremplin pour le Gard*" pour devenir "*une eurorégion crédible économiquement*". Son homologue de Paca, l'Arlésien Michel Vauzelle, s'est montré beaucoup plus ouvert à cette possibilité en accueillant "*les Gardois à bras ouverts*" s'ils décidaient de ce changement. Son successeur à la tête du Conseil régional sera-t-il du même avis ? Laurent Burgoa a écrit début mai à André Vallini, secrétaire d'État à la Réforme territoriale, pour lui demander de prendre en compte le vote des dernières élections départementales qui ont placé gauche (plutôt contre cette idée) et droite (plutôt pour) au coude à coude dans son département. La loi prévoit que le droit d'option pourra s'exercer à partir du 1er janvier 2016. Le compte à rebours est lancé.

Sylvain Pignol, , , , ■



## Gard-Paca et France Stratégie

France Stratégie confirme la précédente analyse favorable à un rapprochement avec Paca basé sur les déplacements domicile-travail et l'origine des actionnaires des entreprises du département. Le Gard fait partie des quatre départements français pour lesquels «des forces centrifuges» relatives à ces deux flux font pencher pour l'affectation à une autre région, le Gard étant très lié au Vaucluse et ainsi à la région Paca. Le syndicat patronal UPE30 maintient depuis le début ce rapprochement plutôt qu'avec Toulouse. Le président de la CCI, Henry Douais, et le maire Jean-Paul Fournier y étaient aussi favorables. Les départements limitrophes ont jusqu'en 2019 pour changer de région si les 3/5 de son assemblée y sont favorables, de même que les deux régions d'origine et d'accueil.



## Les entreprises inquiètes sur l'avenir du pacte de responsabilité

Le gouvernement et le parti socialiste évoquent une possible «réorientation» du dispositif, tout en répétant qu'aucune décision n'a été prise.

Le porte-parole du gouvernement, Stéphane Le Foll, a une nouvelle fois jeté le trouble sur l'avenir du pacte de responsabilité en s'interrogeant sur sa pérennité sous sa forme actuelle. La «motion A» majoritaire au PS suggère également qu'il soit réorienté vers les PME, voire en partie en faveur des ménages. Motif: les entreprises n'embaucheraient pas suffisamment et ne respecteraient donc pas les contreparties du pacte. De nombreuses PME disent en effet avoir utilisé le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), l'un des dispositifs prévus par le pacte de responsabilité, pour investir et se moderniser.

Les entreprises s'inquiètent d'une telle remise en question. Pour beaucoup, ce geste romprait durablement la confiance avec l'exécutif. Nombreux sont ceux, qui, au gouvernement, sont conscients du danger. L'exécutif prend soin de préciser qu'aucune décision n'était prise. Le soufflet retombera-t-il après le week-end, une fois passé le congrès du PS? Sans doute.

Mais le gouvernement n'échappera pas par la suite à des pressions récurrentes. La publication, dans l'été, du rapport de **France Stratégie** sur l'utilisation des baisses d'impôt et de charges par les entreprises constituera à cet égard un point chaud. Quant à l'examen du projet de loi de finances pour 2016 à l'automne, il s'annonce périlleux.

Retrouvez l'intégralité de ce sujet dans Le Figaro à paraître vendredi 5 juin, et sur le Web, les mobiles et les tablettes pour les abonnés Figaro Premium.



## Les entreprises inquiètes sur l'avenir du pacte de responsabilité

Par Crouzel, Cécile, Pluyette, Cyrille, Renault, Marie-Cécile |  
LeFigaro.fr – il y a 24 minutes

Le porte-parole du gouvernement, Stéphane Le Foll, a une nouvelle fois jeté le trouble sur l'avenir du pacte de responsabilité en s'interrogeant sur sa pérennité sous sa forme actuelle. La «motion A» majoritaire au PS suggère également qu'il soit réorienté vers les PME, voire en partie en faveur des ménages. Motif: les entreprises n'embaucheraient pas suffisamment et ne respecteraient donc pas les contreparties du pacte. De nombreuses PME disent en effet avoir utilisé le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), l'un des dispositifs prévus par le pacte de responsabilité, pour investir et se moderniser.

Les entreprises s'inquiètent d'une telle remise en question. Pour beaucoup, ce geste romprait durablement la confiance avec l'exécutif. Nombreux sont ceux, qui, au gouvernement, sont conscients du danger. L'exécutif prend soin de préciser qu'aucune décision n'était prise. Le soufflé retombera-t-il après le week-end, une fois passé le congrès du PS? Sans doute.

Mais le gouvernement n'échappera pas par la suite à des pressions récurrentes. La publication, dans l'été, du rapport de **France Stratégie** sur l'utilisation des baisses d'impôt et de charges par les entreprises constituera à cet égard un point chaud. Quant à l'examen du projet de loi de finances pour 2016 à l'automne, il s'annonce périlleux.

Retrouvez l'intégralité de ce sujet dans *Le Figaro* à paraître vendredi 5 juin, et sur le Web, les mobiles et les tablettes pour les abonnés Figaro Premium.



## Les entreprises inquiètes sur l'avenir du pacte de responsabilité

Le gouvernement et le parti socialiste évoquent une possible «réorientation» du dispositif, tout en répétant qu'aucune décision n'a été prise.

Le porte-parole du gouvernement, Stéphane Le Foll, a une nouvelle fois jeté le trouble sur l'avenir du pacte de responsabilité en s'interrogeant sur sa pérennité sous sa forme actuelle. La «motion A» majoritaire au PS suggère également qu'il soit réorienté vers les PME, voire en partie en faveur des ménages. Motif: les entreprises n'embaucheraient pas suffisamment et ne respecteraient donc pas les contreparties du pacte. De nombreuses PME disent en effet avoir utilisé le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), l'un des dispositifs prévus par le pacte de responsabilité, pour investir et se moderniser.

Les entreprises s'inquiètent d'une telle remise en question. Pour beaucoup, ce geste romprait durablement la confiance avec l'exécutif. Nombreux sont ceux, qui, au gouvernement, sont conscients du danger. L'exécutif prend soin de préciser qu'aucune décision n'était prise. Le soufflet retombera-t-il après le week-end, une fois passé le congrès du PS? Sans doute.

Mais le gouvernement n'échappera pas par la suite à des pressions récurrentes. La publication, dans l'été, du rapport de **France Stratégie** sur l'utilisation des baisses d'impôt et de charges par les entreprises constituera à cet égard un point chaud. Quant à l'examen du projet de loi de finances pour 2016 à l'automne, il s'annonce périlleux.

Retrouvez l'intégralité de ce sujet dans Le Figaro à paraître vendredi 5 juin, et sur le Web, les mobiles et les tablettes pour les abonnés Figaro Premium.



## Déclaration de M. Michel Sapin, ministre des finances et des comptes publics, sur la situation économique et financière de la zone euro, à l'Assemblée nationale le 1er juin 2015.



Vous êtes ici: Accueil

Discours publics

Les discours dans l'actualité

- 
- 
- 
- 

Personnalité, fonction : SAPIN Michel.

FRANCE. Ministre des finances et des comptes publics

Circonstances : Séance de questions d'actualité, à l'Assemblée nationale le 1er juin 2015

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions sur la situation économique et financière de la zone euro. Je vous rappelle que la Conférence des présidents a fixé à deux minutes la durée maximale de chaque question et de chaque réponse.

Nous commençons par deux questions du groupe GDR.

La parole est à M. Gaby Charroux.

M. Gaby Charroux. Monsieur le ministre des finances et des comptes publics, Paris et Berlin ont récemment pris une initiative commune pour renforcer la gouvernance de la zone euro. François Hollande et Angela Merkel se sont en effet déclarés favorables à la mise en place d'un gouvernement et d'une nouvelle architecture institutionnelle propres à la zone euro. Une telle initiative ne peut aller que dans le bon sens, pour deux raisons essentielles.

D'une part, sur le plan économique, les équilibres non coopératifs entre États restent la règle : excédents allemands colossaux, au détriment des voisins de l'Allemagne, course funeste à la compétitivité, dumping fiscal et social. Tout cela forme un jeu à somme nulle qui pénalise les États, les citoyens et les entreprises les plus fragiles. D'autre part, il faut corriger les malfaçons inhérentes à l'euro, qui est la monnaie commune de dix-huit États, avec autant de politiques économiques, fiscales et sociales, et qui repose par ailleurs sur des principes comptables peu légitimes s'agissant des déficits et de l'endettement.

Pour convaincre les citoyens européens du bien-fondé de cette démarche commune, un saut qualitatif de grande ampleur est urgent, car le désamour entre l'Europe et sa population est immense. C'est logique, car l'Europe est aujourd'hui synonyme d'austérité, de drames humains et de matraquage des budgets nationaux. Cela n'est pas, cela n'est plus acceptable !

L'urgence, c'est le concret. C'est la lutte contre les inégalités, endémiques sur notre continent. C'est la lutte contre le chômage, qui explose. C'est la lutte contre le dumping fiscal et social, pour assurer le développement de nos systèmes sociaux et l'investissement pour demain. En clair, c'est la coopération plutôt que la compétition, la démocratie plutôt que le marché. Au fond, ce dont a besoin l'Europe aujourd'hui, c'est d'une réorientation fondamentale de sa politique économique. Monsieur le ministre, quelle place occupent ces préoccupations, essentielles pour nos concitoyens, dans ce projet de refonte de la gouvernance et de l'architecture institutionnelle de la

zone euro ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances et des comptes publics.

M. Michel Sapin, ministre des finances et des comptes publics. Merci de commencer par cette question, monsieur Charroux, car elle est absolument décisive. Nous avons participé à la mise en place de ce que l'on appelle l'Union économique et monétaire UEM. Le pilier monétaire est constitué par l'euro, monnaie unique de dix-neuf pays aujourd'hui, dont les règles sont précisées jusqu'au dernier bouton de guêtre. Mais en regard, la politique économique, elle, est restée très disparate, au point que des pays qui partagent cette même monnaie ont pu complètement diverger. Cela peut marcher pendant un certain temps, mais à un moment donné, les divergences deviennent trop fortes, qu'il s'agisse de compétitivité, de fiscalité, de situation sociale, de chômage ou de balance commerciale.

Ce sont bien ces divergences qui posent problème à la zone euro. Pour ce qui me concerne, et je pense que c'est aussi votre cas, je tiens beaucoup à la zone euro, et à l'affirmation de la monnaie unique. Il faut donc compléter l'Union économique et monétaire pour rendre beaucoup plus convergentes les politiques économiques menées dans chacun de ces pays. C'est nécessaire pour éviter les phénomènes de concurrence nocive, notamment en matière de fiscalité.

On ne peut continuer à avoir de telles divergences en matière de fiscalité, par exemple en matière de fiscalité des entreprises, dans des pays qui partagent une même monnaie. Nous ne pouvons pas accepter et beaucoup de mesures sont prises aujourd'hui à ce sujet qu'un pays de la zone euro passe des accords avec des entreprises en leur promettant de ne pas leur faire payer d'impôts. En effet, si les impôts sont plus élevés dans les États voisins, sans pour autant être excessifs, tout sera transféré vers le pays qui ne fait presque pas payer d'impôts.

Nous partageons donc votre vision : il faut plus de convergence. Pour cela, dans l'immédiat, il convient de lutter contre le dumping social et l'optimisation fiscale. Il convient également de mettre en place des outils communs, en matière d'investissement par exemple, pour pouvoir investir sur l'ensemble de la zone euro, mais aussi en matière d'indemnisation du chômage : on pourrait imaginer un socle commun à l'ensemble des pays de la zone. Une Union économique et monétaire peut aussi avoir pour but une convergence sociale de ses membres.

M. le président. La parole est de nouveau à M. Gaby Charroux.

M. Gaby Charroux. Monsieur le ministre, vendredi dernier, nous fêtons les dix ans du référendum du 29 mai 2005 sur la Constitution européenne, à l'issue duquel le « non » l'avait emporté dans notre pays. Au terme d'un formidable débat démocratique, le peuple exprimait sa souveraineté en disant sa volonté de construire une autre Europe que celle de la concurrence libre et non faussée. La démocratie s'exprimait.

Depuis, elle a été littéralement bafouée, avec l'adoption au forceps du traité de Lisbonne. Pire, l'Europe est devenue le gendarme de l'austérité et la gardienne des intérêts de l'oligarchie financière. L'abîme qui sépare l'Union européenne des peuples qui la composent n'a jamais été aussi grand. On le voit aujourd'hui lorsque l'on se penche sur la situation grecque : alors que la Grèce est confrontée à une situation économique et sociale d'une gravité inédite, elle fait face à d'importantes échéances de remboursements, avec 1,6 milliard d'euros à reverser ce mois-ci au FMI.

Les craintes d'un défaut n'ont jamais été aussi grandes. Depuis l'arrivée au pouvoir de Syriza, les créanciers jouent la carte de l'asphyxie financière du pays, en rejetant la liste de réformes présentée par Athènes ou en exigeant des mesures d'austérité inacceptables. Des négociations ont lieu actuellement entre la Grèce et ses créanciers à propos du versement d'une nouvelle tranche d'aide. Ces négociations ont lieu dans le plus grand secret, mais il apparaît certain que les créanciers exigent d'imposer de nouvelles réformes austéritaires à un peuple qui n'en peut plus.

La situation exige en réalité une restructuration, voire une annulation d'une partie de la dette grecque. Monsieur le ministre, quelle est la position de la France aujourd'hui dans ces négociations ? Quelles initiatives prenez-vous pour éviter le défaut de paiement du pays et permettre à la Grèce et à son peuple de se reconstruire de manière juste et durable dans l'Europe ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Sapin, ministre. Je vous répondrai donc en deux minutes (Sourires.) Il s'agit d'une question délicate, et fondamentale pour l'avenir de l'Europe, comme vous l'avez souligné. Je serai clair : la place de la Grèce est dans l'Union européenne, et dans la zone euro. D'abord, parce que c'est ce que souhaitent les Grecs eux-mêmes : quand on leur demande s'ils veulent sortir de l'euro, ils répondent non à une écrasante majorité. Ensuite, parce que la sortie de la zone euro créerait une situation objectivement extrêmement difficile, pour la Grèce elle-même, qui s'appauvrirait encore plus alors qu'elle vient de traverser cinq années très difficiles, au détriment des plus faibles d'entre les Grecs, mais aussi pour la zone euro, qui a vocation non à rétrécir, mais à s'élargir non à expulser des pays, mais à en accueillir de nouveaux : cela, nous devons toujours le garder à l'esprit.

Vous m'avez demandé quelle est la position de la France dans ce débat. En recevant mon homologue grec Yanis Varoufakis une semaine après les élections législatives grecques, j'ai exprimé très clairement mon opinion : nous devons le respect à la démocratie grecque. La majorité parlementaire et le gouvernement ont changé : on ne peut pas leur demander de faire exactement la même chose que les précédents ! Cela reviendrait à dire aux Grecs qu'on se fiche complètement qu'ils aient voté. Non, il faut respecter l'issue du vote grec.

Parallèlement, la Grèce, elle, doit respecter les règles communes du fonctionnement de la zone euro, de la Banque centrale européenne ou de la Commission européenne. C'est ainsi que nous progressons pour arriver à un accord. Il n'y a pas d'autre solution qu'un accord entre la Grèce et les institutions internationales. C'est à une telle solution que tendent nos efforts, c'est à cela que nous devons aboutir. Le rôle que la France joue, celui que je joue moi-même, c'est un rôle de trait d'union, pour réussir ensemble.

M. Dominique Baert. Très bien !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe SRC.

La parole est à M. Christophe Caresche.

M. Christophe Caresche. Je voudrais revenir sur les propositions qui ont été faites pour tirer les leçons du fonctionnement de la zone euro. Les présidents des principales institutions européennes présenteront dans quelques jours un rapport, qui sera examiné par le Conseil. La contribution de la France et de l'Allemagne à ce débat a été très intéressante.

Manifestement, la France et l'Allemagne n'envisagent pas une révision des traités. Les projets de réforme foisonnent, y compris chez nous, mais il est clair que pour les deux pays aujourd'hui, l'objectif est d'avancer « à traités constants. » Mais il faut tirer les leçons des dysfonctionnements récents des institutions européennes, qui ont révélé plusieurs défauts, à commencer par une excessive complexité. Nous percevons bien ce défaut ici, à l'Assemblée nationale : le semestre européen comporte de nombreux rendez-vous, mais n'a pas toujours une très grande lisibilité.

Deuxième défaut : le processus privilégie les orientations budgétaires par rapport à la surveillance macroéconomique. Il faudrait réintroduire une problématique macroéconomique plus importante. Troisième défaut : l'intérêt propre de la zone euro est insuffisamment pris en compte. Il faudrait avancer aussi sur ce point. Enfin, certaines institutions, comme l'Eurogroupe, s'avèrent trop faibles, ce que souligne la contribution présentée par la France et l'Allemagne.

Monsieur le ministre, selon vous, quels éléments permettent-ils de penser, d'ores et déjà, que le Conseil pourra avancer ? Certes, il y aura des négociations, mais sur quel point pensez-vous qu'il est possible d'avoir des espoirs raisonnables de réforme de la gouvernance de l'UEM ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Sapin, ministre. Je voudrais commencer par préciser le cadre dans lequel nous nous plaçons. Il n'est pas interdit d'envisager, à moyen ou long terme, une évolution des traités. Les traités ont déjà été modifiés, d'une manière ou d'une autre, et des débats intenses portent sur l'opportunité de recommencer. Mais je tiens à dire très clairement que la France, aujourd'hui, n'envisage pas de changement des traités. Même dans le cadre actuel, il y a un espace

considérable de progression pour faire en sorte concrètement que la zone euro soit plus efficace, qu'elle mène des politiques plus pertinentes et plus convergentes. J'évoquais tout à l'heure la lutte contre l'optimisation fiscale : cela fait partie de ces politiques qui doivent être plus convergentes.

Tout d'abord, il faut penser la zone euro dans son ensemble avant de penser les pays qui la composent : c'est notre première préoccupation. Jusqu'à présent, nous avons fixé des règles de discipline que chaque pays était tenu d'appliquer, mais nous ne nous préoccupions pas forcément de ce que serait le résultat global des politiques menées par chacun d'entre eux. En conséquence, ils ont mené des politiques budgétaires très contraignantes, ce qui explique en partie la faiblesse de la croissance. Il faut donc d'abord penser à l'échelle de la zone euro. Et cela vaut également pour la situation dite macroéconomique : c'est à l'aune de la zone euro que nous devons analyser la situation de chaque pays.

Ensuite, et je ne ferai qu'évoquer rapidement ce point, il est nécessaire, du point de vue de la démocratie comme de la qualité du débat, que nous puissions avoir des discussions de plus grande qualité, en particulier au Parlement européen. Ce n'est pas simple, car celui-ci représente tous les pays de l'Union. Mais la zone euro a une importance décisive au sein de cette institution et je souhaite que pays et parlementaires de la zone euro puissent discuter entre eux de ces questions.

M. le président. La parole est à Mme Karine Berger.

Mme Karine Berger. Curzio Malaparte a écrit dans *La Peau*, qui raconte la remontée de l'Italie par les troupes américaines à la fin de la Seconde guerre mondiale, « Qu'espérez-vous retrouver à Londres, Paris ou Vienne ? Vous y trouverez Naples. C'est la destinée de l'Europe de devenir Naples. » Depuis 2010, nous avons tous l'impression que c'est le destin de l'Europe de devenir Athènes. Monsieur le ministre, vous avez commencé à répondre à M. Charroux sur la façon dont la France se positionne sur la question grecque, mais je voudrais revenir sur ce point crucial.

La dette publique de la Grèce atteint aujourd'hui 177 % du PIB, alors qu'en 2010, lors du premier plan d'aide, elle n'était « que » de 110 %. De cette dette, 85 %, quasiment la totalité, sont détenus par les institutions, les États et la Banque centrale européenne, qui a dû d'ailleurs modifier à cet effet sa doctrine de non-rachat de la dette publique. De 2010 à 2015, les États européens ont su calmer la crise de confiance qui s'était installée dans le monde entier en raison de la situation grecque et ont petit à petit rétabli la crédibilité de la zone euro face au risque d'une sortie de la Grèce.

Mais voilà que le risque d'un grexit est réapparu au cours des dernières semaines, ce qui ravive les doutes du reste du monde sur la fiabilité politique de la zone euro. Monsieur le ministre, vous avez dit tout à l'heure à M. Charroux que la France tenait à ce que la Grèce reste dans la zone euro. Ma question est simple : comment la France peut-elle proposer une solution pratique de sortie de la crise, sachant qu'une réduction de la dette grecque ne porterait que sur les créances détenues par les États et la Banque centrale européenne et que par ailleurs, dans un contexte où l'inflation dans la zone euro est toujours à 0 % en avril, la croissance économique ne semble pas devoir être la solution qui était naturellement espérée lorsqu'en 2010 nous avons tous mis 110 milliards d'euros sur la table ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Sapin, ministre. Je ne détaillerai pas les moyens de sortir de la situation de crise, d'abord parce que deux minutes ne suffiraient pas, ensuite parce que les discussions sont en cours. L'objectif n'est pas simplement de sortir de la crise, mais d'inscrire dans la durée le devenir de la Grèce en Europe. C'est cela qui est important. Le premier pays à subir les conséquences de ce qui nous fait passer d'une crise à l'autre, c'est évidemment la Grèce, qui a besoin de stabilité pour reconstruire une économie en très mauvais état et pour dégager un excédent budgétaire qui lui permette de faire face d'abord à ses besoins, ensuite à l'éventuel remboursement de la dette qu'elle a elle-même contractée.

Je vous remercie d'avoir souligné que la dette grecque n'était pas détenue par les marchés, par cette finance dont on pourrait souvent critiquer les objectifs de court terme. Cette dette-là n'existe plus : la dette est désormais détenue par les contribuables, les citoyens. Cette solidarité était

légitime, mais il faut toujours garder en tête, lorsque certains proposent de tout simplement annuler la dette, que cela reviendrait à la faire payer par les autres contribuables d'Europe.

C'est sur cette base qu'il faut agir. Comment ? En accompagnant, en aidant. Pour le dire simplement, il y avait auparavant ce qu'on appelait le mémorandum, c'est-à-dire l'accord passé avec les institutions. Mais la Grèce d'aujourd'hui est libre de retirer certaines mesures contraires à son programme et d'en ajouter d'autres plus compatibles. Je veux accompagner la Grèce par exemple dans sa volonté de bâtir une véritable administration fiscale permettant de soumettre tout le monde à l'impôt, en particulier les plus gros contribuables, qui pourront ainsi contribuer au relèvement de la Grèce. Ce n'est pas le cas actuellement, puisque les plus riches pratiquent l'évasion fiscale ou échappent à l'impôt pour une raison ou une autre. Voilà l'une des plus belles réformes souhaitée par le gouvernement grec, que nous pouvons soutenir et qui peut permettre de créer de la stabilité dans la durée.

M. le président. Nous en venons à deux questions du groupe UMP. La parole est à M. Éric Woerth.

M. Éric Woerth. Depuis trois ans, nous sommes moins bons que les autres pays de la zone euro, en particulier dans le domaine de l'emploi mais pas seulement. Entre mai 2007 et mai 2012 autant faire tout de suite de l'histoire, puisque vous allez vous y référer, monsieur le ministre ! le chômage a augmenté de 4 points dans la zone euro, mais « seulement » de 1,6 point en France. Entre mai 2012 et mars 2015, le chômage cesse d'augmenter dans la zone euro + 0,1 %. En revanche, en France, il augmente de près d'1 point en trois ans. Terrible constat !

Les jeunes de moins de 25 ans subissent particulièrement les effets de cette contre-performance : dans cette catégorie, le chômage augmentait, sous l'effet de la crise, deux fois moins que dans la zone euro entre mai 2007 et mai 2012 alors que, depuis cette date, il a baissé dans la zone euro et augmenté en France. Ce ne sont ni la loi Macron ni la loi Rebsamen qui permettront de répondre à cette question du chômage. Elles ne font qu'effleurer le sujet, sans jamais entrer dans le détail. D'ailleurs, ces projets de loi ne sont pas stabilisés puisque vous y ajoutez sans arrêt des articles supplémentaires y compris, si j'ai bien compris, pour la prochaine lecture du projet de loi Macron.

Les statistiques du chômage paraîtront ce soir. Nous espérons, sur les bancs de l'opposition, qu'elles seront bonnes car nous ne souhaitons pas la politique du pire pour la France et les Français. Mais, au fond, ma question est simple : quel est le secret des autres pays ? Il n'y a pas de raisons fondamentales de faire moins bien dans le domaine du chômage. La capacité d'innover, de créer, d'entreprendre, de faire de la recherche est intacte en France, comme dans les autres pays. Elle a d'ailleurs peut-être été davantage préservée en France. Pourquoi donc ne réussit-on pas ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Sapin, ministre. La question est intéressante, importante, quelle que soit d'ailleurs la période envisagée. Il ne faut pas seulement s'observer soi-même, mais également se comparer, comprendre ce qui va mieux ou moins bien que dans les autres pays.

Je vais essayer de répondre très directement à votre question. Vous avez comparé des moyennes, mais celles-ci reflètent, comme chacun sait, des situations qui peuvent être très différentes. Pourquoi donc nos performances dans le domaine de la croissance ou du chômage sont-elles aujourd'hui moins bonnes qu'en Espagne ? ce constat vaut éventuellement pour le Portugal, mais malheureusement pas pour l'Italie. Parce que la crise dans ces pays a été d'une brutalité incroyable, à tel point que l'Espagne, en dépit de l'amélioration récente de sa situation, va toujours moins bien qu'en 2007. La France, elle, a heureusement dépassé son niveau de PIB de 2007 il y a déjà plusieurs mois. Bref, ces pays vont mieux aujourd'hui parce qu'ils allaient beaucoup plus mal, qu'ils vont encore objectivement beaucoup plus mal que la France.

À l'autre bout du spectre, il est intéressant de se demander pourquoi nous allons moins bien que l'Allemagne. Le taux de chômage s'est amélioré en Allemagne.

M. Pierre Lellouche. Et en Angleterre ?

M. Michel Sapin, ministre. La situation de la Grande-Bretagne est un peu différente : à l'instar de

l'Espagne, elle a plongé beaucoup plus fortement. Elle vient à peine de dépasser son niveau de PIB de 2007 et progresse moins que nous. Là aussi, regardons les choses sur la durée !

Revenons-en à l'Allemagne : la raison principale, c'est que tous nos pays, la France la première, doivent bouger, dans un monde en mouvement ; ils doivent s'ouvrir, dans un monde ouvert ; ils ne doivent pas se recroqueviller, se fermer. Mais on n'obtient pas des résultats en deux ou trois ans, il faut bouger pendant trois, cinq, dix ans !

Quand l'Allemagne a engagé des réformes pour faire face à ses difficultés, à partir de 2000 ou 2002, la France est restée immobile, et pendant très longtemps. Aujourd'hui, elle bouge et les fruits de ces mouvements se feront progressivement sentir. Mais il y a bien un décalage entre les fruits du mouvement et le mouvement lui-même. C'est ce que nous sommes en train de vivre.

M. le président. La parole est à M. Éric Woerth pour sa seconde question.

M. Éric Woerth. Dans la série « ça va moins bien en France qu'ailleurs », et sans remettre en cause votre volonté d'assainir les finances publiques, monsieur le ministre, j'observe qu'il n'y a pas de résultats dans le domaine des dépenses publiques : nous sommes scotchés autour de 4 % de déficit. Nous ferons certainement mieux cette année, je l'espère, mais tout cela est extrêmement lent. On avance au rythme de la tortue. Entre 2006 et 2011, nous avons été plus rapides. Certes, la récession était terrible et les déficits ont augmenté de façon importante, mais ils ont ensuite diminué rapidement. Je remarque que la dépense publique a plutôt augmenté en France depuis 2011 : + 1,3 point en trois ans, quand elle se stabilisait dans les autres pays. Bref, on voit bien que d'autres pays font mieux.

La Cour des comptes a bien souligné je sais bien que ce rapport n'a pas plu au Gouvernement ! que le niveau actuel des dépenses publiques était dû à certaines manœuvres budgétaires, certes classiques, qui reviennent à cacher certaines dépenses sous le tapis pour les ressortir dans des circonstances économiques favorables tant mieux si nous en profitons. Bref, il n'est dû à aucun élément structurel. Les dépenses publiques continuent d'augmenter en France, chaque année plus élevées que la précédente.

Nous devons pourtant poursuivre la réduction des dépenses publiques. Nous avons proposé un chiffre de 150 milliards, qui est souvent caricaturé lors des questions d'actualité. Pourtant, **France Stratégie**, organisme qui dépend étroitement de l'État, propose exactement la même chose. Lui n'a peut-être pas tout à fait tort ! Finalement, c'est cela qui nous éloigne de l'Allemagne, ce niveau d'endettement et de dépenses publiques. Comment pensez-vous accélérer le rythme de réduction de la dépense publique en France dans les mois qui viennent ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Sapin, ministre. Là aussi, nous pouvons nous mettre d'accord sur les chiffres. Quels étaient les déficits de l'Allemagne et de la France en 2007, avant la crise ? De mémoire, le budget allemand était quasiment à l'équilibre il vient d'y retourner. En France, il était juste en dessous de 3 %. Ainsi, au moment où tout allait bien, quand la croissance progressait, le chômage baissait et certaines dépenses sociales n'étaient plus nécessaires, la France avait déjà un handicap de 3 % de déficit ! Nous étions déjà épouvantablement en retard par rapport à l'Allemagne ! Telle est la mesure du chemin que nous avons à parcourir. Puis il y a eu la crise et l'augmentation des dépenses publiques, qui était, pour une grande partie, légitime. Il faut maintenant les maîtriser.

Je veux vous dire les choses le plus clairement possible : nous avons continué à diminuer le déficit. Non, nous ne sommes pas scotchés, comme vous dites : le déficit diminue tous les ans. L'année dernière, même si ce n'est pas autant que nous l'aurions souhaité, il a quand même été ramené à 4 %. Cette année, il sera autour de 3,8 %, en tous les cas inférieur au taux fixé par la Commission européenne. Nous continuerons sur ce chemin de manière irréversible, pour passer sous le seuil des 3 % en 2017.

Nous devons financer nos priorités. Je vois M. Lellouche, qui est de ceux qui déclarent que la défense doit être une priorité, de même que la sécurité. C'est vrai. Nous disons, nous, que l'éducation est une priorité. Or il faut financer ces priorités et aujourd'hui, nous faisons en sorte que cette équation ne soit pas résolue par la hausse des impôts, politique souvent pratiquée.

Nous avons diminué les impôts des entreprises et nous diminuons ceux des ménages cette année. La seule variable d'ajustement, c'est donc la dépense publique. C'est la raison pour laquelle nous la diminuons, en commençant par celle de l'État. De quelque façon qu'on calcule, en 2014, les dépenses de l'État qui sont à la main du Gouvernement ont diminué de 3,3 milliards, ce qui n'était jamais arrivé au cours des dix dernières années. Bref, nous avons maîtrisé les dépenses publiques largement mieux que nos prédécesseurs.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe UDI.

La parole est à M. Philippe Gomes.

M. Philippe Gomes. Monsieur le ministre, au sein de l'Union européenne, la France est le pays qui taxe le plus ses entreprises, avec un niveau record d'impôt sur les sociétés, mais également de charges sociales. Cette situation est insoutenable à plusieurs titres. D'une part, nos entreprises sont asphyxiées : leur taux de marge est tombé à son plus bas niveau depuis 1985, bien loin derrière nos voisins européens. D'autre part, notre pays souffre d'un véritable déficit de compétitivité qui nous handicape face à nos principaux partenaires et concurrents.

Alors qu'un mouvement de baisse des prélèvements sur les entreprises s'est amorcé dans toute l'Europe, la France fait donc toujours figure d'exception, le Gouvernement ayant même porté à 38 %, en 2013, le taux d'imposition pour les grandes entreprises. Les annonces du pacte de responsabilité, quoique timides, allaient dans le bon sens, et nous les avons saluées. Cependant, la motion majoritaire du Parti socialiste a annoncé une réorientation des 15 milliards d'euros du pacte de responsabilité, et la baisse de l'impôt sur les sociétés est repoussée à 2017.

Les députés du groupe UDI, profondément européens, considèrent que la convergence fiscale et sociale, au sein de l'Union européenne, est une nécessité absolue pour éviter toute situation de dumping. Monsieur le ministre, quand la France va-t-elle vraiment s'engager pour que nos entreprises puissent enfin combattre à armes égales au sein de l'Union européenne ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Sapin, ministre. Monsieur le député, je vous trouve juste dans votre vision des handicaps de la France, mais injuste par rapport à la politique que nous menons. Comme je suis convaincu que vous êtes un esprit juste, je vais essayer de vous en persuader.

Vous êtes juste quand vous dites qu'il y a un manque de compétitivité. Le Gouvernement avait d'ailleurs fait ce diagnostic dès la fin de l'année 2012 et c'est pourquoi vous aviez voté le CICE, applicable par avance en 2013, puis en 2014 et en 2015. Il atteint cette année le niveau auquel il sera maintenu les prochaines années. Nous l'avons dit, nous l'avons fait ! Ce CICE, auquel personne ne croyait, est devenu une réalité en 2014. Au mois de mai, un surcroît de CICE a été versé aux entreprises. C'est d'ailleurs ce dispositif qui permet, contrairement à ce que vous avez dit, de voir les marges des entreprises se redresser, puisqu'elles sont remontées au niveau de 2010. Notre objectif est qu'elles remontent au niveau de 2007. Il faut en effet réparer les dégâts qui ont été causés par les politiques de chacun. C'est notre volonté, c'est le sens de nos décisions.

Vous vous interrogez également sur l'avenir. Après donc avoir mis en place le CICE, nous avons considérablement baissé les cotisations pour cette année, tout particulièrement sur les bas salaires, notamment au niveau du SMIC, ce qui n'est pas encore suffisamment connu des entreprises. Nous allons continuer. Je comprends tout à fait le débat sur la meilleure utilisation à faire de ce quantum, qui est un engagement du Gouvernement et de la majorité. Il sera tourné de la manière la plus efficace possible vers les entreprises pour leur permettre de récupérer leurs marges, d'investir et d'embaucher. Telle est notre politique, qui ne peut porter ses fruits que dans la durée et dans la cohérence, avec la volonté de nous adapter aux situations et aux débats sans varier l'objectif.

M. le président. La parole est à M. Philippe Gomes, pour sa deuxième question.

M. Philippe Gomes. En 2012, une réorientation de l'Europe vers la croissance avait été annoncée et un grand plan de 120 milliards d'euros avait fait l'objet de débats. Il apparaît assez clairement aujourd'hui que, sur ces 120 milliards, seuls 20 milliards d'argent véritablement « frais » ont été

injectés, et que les 100 autres milliards n'étaient qu'un redéploiement de fonds déjà existants ou obtenus pour certains par effet de levier. Vous aviez dénoncé, en votre temps, le « carcan budgétaire en Europe ». Pour autant, dans le cadre dudit carcan, vous avez accepté l'année dernière le premier budget en baisse de l'Union européenne.

Trois ans après cette promesse de réorientation, l'investissement est toujours en panne en Europe, en France en particulier. Un grand plan, le plan Juncker, de 315 milliards d'euros, a donc été annoncé. Au groupe UDI, nous nous demandons ce qu'il en est véritablement de ce plan : au-delà de l'annonce, certes d'envergure, ses effets ne seront-ils pas extrêmement limités, s'il consiste simplement à ponctionner les fonds destinés à la croissance, à l'emploi, à l'infrastructure ou aux programmes de recherche européens ?

Nous considérons que la France devrait être, au contraire, à l'origine de propositions véritablement ambitieuses. Nous pensons notamment à l'augmentation des ressources propres de l'Union européenne grâce à l'instauration de la taxe carbone aux frontières ou encore à l'amplification de la taxe sur les transactions financières. Monsieur le ministre, la France va-t-elle prendre de nouvelles initiatives pour que ce plan Juncker devienne véritablement le plan de relance dont l'Europe a besoin ?

Mme Arlette Grosskost. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Sapin, ministre. Monsieur le député, nous serons d'accord pour dire que ce qui manque à l'Europe et à la France, c'est l'investissement. Si l'on regarde le niveau de l'investissement public et privé, en zone euro et plus particulièrement en France, nous sommes largement en dessous de ce qu'il était en novembre 2007. C'est certainement là que se trouve le relais de croissance en profondeur dont nous avons besoin. Au-delà d'une amélioration de la consommation, comme cela se passe en France, en dehors d'un euro plus faible et plus approprié à la concurrence internationale, qui nous permet d'être plus combatifs par rapport aux produits extérieurs ou pour vendre à l'extérieur, la question de l'investissement est centrale en Europe comme en France. C'est en ce sens que le plan Juncker de 315 milliards d'euros trouve tout son intérêt, avec son effet de levier.

La volonté de la France a été d'agir le plus vite et le plus simplement possible. Trop souvent, en Europe, nous avons une bonne idée, mais nous passons tellement de temps à la mettre en œuvre que la situation a déjà évolué quand elle commence à se traduire sur le terrain. Ou alors nous faisons tellement compliqué que cette bonne idée devient absolument inaccessible, en particulier pour le tissu économique, qui a besoin de cet argent pour soutenir son investissement. En effet, une bonne partie des investissements du plan Juncker doivent aller vers les infrastructures, mais aussi directement vers les entreprises, en particulier le tissu de PME-PMI qui, partout en Europe, particulièrement en France, peut porter cette croissance et ces emplois nouveaux.

Le plus simple et le plus vite ! C'est ainsi que cela vient de se passer. Comme vous le savez, la semaine dernière, le « trilogue », ainsi qu'on l'appelle dans le jargon européen, a permis d'aboutir à un accord entre la Commission, le Conseil des ministres et le Parlement, qui était compétent sur ce sujet. Cet accord acquis, nous allons entrer dans la phase opérationnelle, à laquelle la Banque européenne d'investissement s'est préparée. Les premiers investissements sur les premiers projets, dont certains ont déjà été fléchés, pourront intervenir dans les semaines qui viennent.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe RRDP.

La parole est à M. Ary Chalus.

M. Ary Chalus. Monsieur le président, monsieur le ministre, je tiens à remercier le groupe GDR qui est à l'initiative de cette série de questions. Je commencerai par revenir sur la crise de la dette en Europe. Les négociations autour d'une restructuration de la dette ukrainienne, commencées en mars, agitent en effet les marchés et la diplomatie. Le Parlement ukrainien a voté récemment le texte du président Porochenko visant à lui permettre de cesser éventuellement les remboursements de sa dette étrangère, qui se monte à 23 milliards de dollars, afin d'éviter au pays le défaut de paiement.

Cela dit, désormais, au sein de la zone euro, la question du défaut de paiement ou du défaut partiel n'est plus taboue, comme on le voit pour la dette grecque, puisque le FMI, par la voix de Christine Lagarde, l'évoque lui-même. L'effet serait de bannir la dette grecque afin de garantir la stabilité de la zone euro, quoiqu'il en coûte pour ses créanciers, c'est-à-dire principalement les autres États de l'Union. En effet, le scénario d'une sortie de la Grèce serait douloureux, avec la création d'une nouvelle monnaie générant, entre autres, une probable hyperinflation ainsi qu'un marché noir de l'euro. Toutefois, une solution alternative serait de transformer la dette grecque en dette perpétuelle, exigeant uniquement un paiement régulier d'intérêts.

J'en viens à ma question : concernant le projet ancien d'une mutualisation progressive des dettes souveraines européennes, quelle est actuellement la position du Gouvernement et quelle est son action au niveau du Conseil ? Considère-t-il qu'elle se ferait nécessairement au détriment des États vertueux ou plutôt qu'il s'agirait, au contraire, de restaurer la solidarité et d'éviter que les États dits vertueux ne tirent parti des difficultés de leurs partenaires en jouant de l'éclatement des taux ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Sapin, ministre. Monsieur le député, vous avez commencé votre question en faisant allusion à l'Ukraine et vous avez continué en parlant de la Grèce. C'est très utile, car cela permet de comparer la réalité des dettes de l'un et l'autre pays et la réalité des discussions en cours. En Ukraine, c'est avant tout d'une dette privée qu'il s'agit, dont discutent aujourd'hui un certain nombre d'institutions afin de la restructurer et de permettre au pays de retrouver une base plus solide de croissance, dans le contexte extrêmement compliqué que nous connaissons. En Grèce, c'est une dette vis-à-vis d'institutions publiques, principalement des autres États de la zone euro ou de l'Union européenne, que ce soit par le biais de la Banque centrale européenne ou de la Commission elle-même. Il est très important d'avoir en tête cette différence de nature.

Que faire face à la dette grecque ? À mon sens, très clairement, monsieur Chalus, la première question qui se pose à la Grèce n'est pas celle-là, mais bien : comment faire en sorte de retrouver un certain équilibre budgétaire afin de faire face à ses propres besoins, à ses propres exigences ? La Grèce n'est pas en capacité d'emprunter pour payer ses fonctionnaires. Elle doit avoir les ressources nécessaires pour payer ses fonctionnaires et ses pensions. Et la deuxième question, c'est : comment faire en sorte que la Grèce retrouve de la croissance, alors que cela fait plusieurs années, au moins cinq d'affilée, que la richesse nationale baisse, en entraînant les conséquences que l'on sait sur la population ?

La croissance passe aussi par l'investissement. C'est pourquoi, lorsque le gouvernement grec nous demande ce que nous faisons pour l'aider à concrétiser sur son territoire des investissements qui soient porteurs de modernisation et de croissance, je crois qu'il voit juste. La première des préoccupations est bien celle-là : le retour à l'équilibre, le retour à l'investissement et, de fait, le retour à la croissance. Le jour venu, comme nous l'avons d'ailleurs décidé entre États en 2012, nous verrons ce qu'il conviendra de faire s'agissant de la dette grecque.

M. le président. Monsieur Chalus, vous avez la parole pour votre deuxième question.

M. Ary Chalus. Elle porte sur la situation de l'emploi dans l'Union européenne, y compris dans les outre-mer. Le chômage touche l'ensemble de la zone, et encore plus durement depuis la crise de 2008. Entre 2008 et 2010, le taux global d'emploi dans les vingt-huit pays de l'Union a en effet baissé en moyenne de 1,7 point avec, en outre, un net repli des contrats de travail à temps plein et à durée déterminée, au profit de formes atypiques et plus précaires d'emplois. En 2013, nous sommes même restés 11 points en deçà des objectifs de la stratégie « Europe 2020 », qui fixait le taux d'emploi des 15-64 ans à 75 % ! Dans ce contexte détérioré, l'emploi des jeunes est malheureusement le maillon le plus faible, avec un taux environ deux fois supérieur aux taux de chômage nationaux moyens, à l'exception de l'Allemagne.

Depuis 2013, sous l'impulsion du Président de la République, dont nous saluons l'engagement, l'activité des jeunes est enfin devenue une priorité européenne. Le programme d'initiative pour l'emploi des jeunes et le développement de la « garantie jeunes » sur le modèle scandinave tentent d'endiguer ce phénomène dramatique. Toutefois, les réformes structurelles qu'il requiert

constituent des difficultés pratiques à sa bonne mise en œuvre.

Le plan jeunesse impulsé par la France, la politique volontariste de la BCE et les actions des gouvernements nationaux semblent commencer à porter leurs fruits. Par rapport à mars 2014, le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de 679 000 dans l'Union le taux le plus faible étant toujours attribué à l'Allemagne et le plus fort observé en Grèce. Concernant les jeunes, Eurostat a annoncé une baisse de 276 000 chômeurs sur l'année.

Néanmoins, la France fait partie des quatre pays de l'Union au sein desquels le chômage tarde à baisser, surtout en outre-mer, et particulièrement en Guadeloupe, aux côtés de la Belgique, de l'Italie et de la Finlande. Monsieur le ministre, le travail intérimaire commençant à frémir en France, signe d'une reprise prochaine de la création d'emplois, à quel horizon est-il prévu que notre taux d'emploi remonte et quelles sont les mesures envisagées pour l'outre-mer ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Sapin, ministre. À quel horizon, monsieur le député ? Je ne répondrai pas précisément : il nous est arrivé de le faire et d'être pris au piège de ce fameux horizon qui, par nature, est une ligne qui s'éloigne quand on s'en rapproche (Sourires.)

M. Pierre Lellouche. Surtout quand la courbe ne s'inverse pas !

M. Michel Sapin, ministre. Il me semble que c'est précisément ce à quoi je faisais allusion, monsieur Lellouche. Comme quoi nous sommes peut-être plus lucides que vous avez pu l'être.

La question du chômage des jeunes est fondamentale en Europe. Dans tous les pays d'Europe, même en Allemagne, le taux de chômage des jeunes est à peu près du double du taux de chômage moyen. En Allemagne, le taux de chômage moyen est de 4 à 5 % et celui des jeunes de 8 à 10 %. Si nous avons un taux de 8 à 10 % en France, nous serions déjà heureux, me direz-vous ! Car chez nous, c'est 10 % en moyenne et 20 % pour les jeunes. À titre de comparaison, en Espagne ou en Grèce, les taux de chômage des jeunes atteignent 50 ou 60 %, ce qui est insupportable. De tels chiffres ne peuvent pas permettre à une société, à une jeunesse de se retrouver, ni par rapport à elle-même, ni par rapport à son avenir, ni par rapport à l'Europe, à laquelle elle ne peut pas croire dans une telle situation.

Il est donc nécessaire de mener des politiques volontaires et efficaces, comme les emplois d'avenir, qui ont permis de faire baisser le nombre de chômeurs de moins de 25 ans, ou l'initiative de l'Europe en direction de la jeunesse que vous avez vous-même soulignée, pour permettre au chômage des jeunes de diminuer.

C'est quand le chômage des jeunes diminuera en Europe et diminuera clairement en France que nous pourrons à nouveau espérer retrouver non seulement la croissance mais aussi un avenir de qualité.

M. le président. Nous passons au groupe écologiste.

La parole est à Mme Eva Sas.

Mme Eva Sas. Jeudi dernier, le 28 mai, un accord a été trouvé entre le Conseil européen, la Commission et le Parlement sur le plan d'investissement européen dit plan Juncker.

Il faut le dire, le plan Juncker constitue un tournant dans la politique européenne puisqu'il reconnaît l'importance des investissements pour une sortie de crise européenne. Il faut le dire aussi, le plan a été amélioré par le Parlement européen, par rapport à la proposition initiale de la Commission, avec une augmentation d'un milliard de la part prélevée dans les marges non utilisées du budget européen pour les années 2014 et 2015, ce qui diminue d'autant ce qui aurait été reversé aux États. Il n'en reste pas moins, et il faut aussi le dire, que le plan Juncker n'est pas à la hauteur des enjeux.

Alors que l'investissement a chuté d'un quart en Europe depuis la crise financière de 2008 et que des politiques de contraction budgétaire ont été menées partout en Europe, avec les effets désastreux que l'on sait sur l'activité, se traduisant par un taux de chômage supérieur à 11 % en zone euro, il était plus que temps de lancer un plan d'investissement ambitieux.

Or il n'en est rien, puisque le mécanisme passera par le Fonds européen pour les investissements stratégiques, qui ne sera doté que d'une garantie de 8 milliards d'euros sur trois ans, dont 5 milliards, qui plus est, seront prélevés dans d'autres programmes européens d'investissement, le programme européen pour la recherche dit Horizon 2020 et celui pour les réseaux de transport dit Mécanisme pour l'interconnexion en Europe. La majorité des investissements proposés ne sont donc que du recyclage de programmes préexistants.

M. Pierre Lellouche. C'est vrai !

Mme Eva Sas. Il est possible de s'interroger sur l'efficacité d'un tel mécanisme. Si encore une partie de ces investissements étaient orientés vers la transition énergétique mais, cette fois, c'est le Parlement qui a reculé pour abandonner tout fléchage des investissements du plan Juncker vers la transition énergétique.

Compte tenu de ces limites, quelle est l'action de la France et quels sont les mécanismes au niveau européen pour contrôler l'utilisation des investissements du plan Juncker et s'assurer de leur effet réel sur l'économie ?

M. Pierre Lellouche. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Sapin, ministre. D'abord, je partage votre opinion : il était utile d'avoir un plan Juncker. Vous vous êtes réjoui, comme moi, que le dialogue entre la Commission, le Parlement et le Conseil ait permis d'aboutir à un accord. La première des conditions pour mettre en œuvre ce plan, c'était qu'il y ait un accord entre les trois institutions, ce qui va se traduire par l'adoption des textes nécessaires dans les semaines qui viennent. Le plan Juncker est donc maintenant une réalité opérationnelle.

Ensuite, il y a un débat sur le montant d'argent frais et la capacité de mobiliser grâce à lui d'autres types d'investissements, ce qui me semble très nécessaire. Avec l'Allemagne et l'Italie, nous considérons que nos grandes caisses nationales, chez nous la Caisse des dépôts et consignations, doivent s'inscrire dans la même logique que le plan Juncker, pour lui donner plus de consistance encore. C'est l'une des manières de faire en sorte qu'il ait encore plus d'effet sur l'investissement tout particulièrement, et c'est ce que nous faisons en France, lorsqu'une bonne partie de ces investissements concernent la transition énergétique, avec les activités et les emplois que peuvent générer ce type d'activités nouvelles.

Nous devons aussi mobiliser de l'argent privé. S'il n'y a que de l'investissement public, cela ne servira pas à grand-chose : c'est utile évidemment pour un certain nombre d'infrastructures où il n'est pas question de rentabilité, mais il faut aussi mobiliser globalement l'investissement privé. C'est la logique même de ce plan Juncker. Mettons-le donc en œuvre.

On peut estimer, même si je ne suis pas d'accord avec vous, que les sommes ne sont pas encore à la hauteur des enjeux. Mais moi, ce qui me préoccupe le plus, c'est que cela arrive vite. Des investissements, nous en avons besoin non pas dans deux ou dans trois ans, mais dès maintenant, dès la deuxième moitié de l'année 2015, parce que c'est par l'investissement que nous retrouverons une croissance durable mais aussi plus respectueuse de notre environnement.

M. Dominique Baert. Très bien !

M. le président. Vous avez la parole, madame Sas, pour votre seconde question.

Mme Eva Sas. Les chiffres du budget de l'État grec concernant le début de 2015, annoncés le 26 mai, montrent à quel point l'économie grecque tourne au ralenti, et ce à cause de la potion amère que les institutions internationales lui font subir. En effet, le solde primaire positif de 2 milliards d'euros, représentant le double de celui qui se dégageait déjà l'année dernière sur la même période, montre la compression des dépenses publiques, due principalement au gel du paiement de nombreux fournisseurs des services publics. Le gouvernement grec se concentre sur le paiement des retraites et des salaires, d'un côté, et sur les remboursements à ses créanciers de l'autre. Dans ces conditions, plus aucun investissement n'est possible pour relancer l'économie.

Ce que cache ce solde primaire, c'est le terrible recul des recettes fiscales par rapport aux recettes

attendues, avec une baisse de 11,4 % des impôts directs et de 3,4 % des impôts indirects.

Avec un chiffre d'affaires en baisse de 25 % et une baisse des salaires de 25 % depuis le début de la crise, on comprend que plus rien ne rentre dans les caisses de l'État grec. La cure d'austérité que subit l'économie grecque l'a fait entrer dans un cercle vicieux infernal, qui dure maintenant depuis six longues années : économies sur les dépenses publiques, baisse du pouvoir d'achat, de l'investissement, et donc de l'activité, moindres recettes fiscales, et donc besoin encore accru d'économies. Une telle spirale ne pourra pas durer éternellement.

Pendant les quatre premiers mois de cette année, les dépenses de l'État grec n'ont été que de 16 milliards d'euros. Il est plus que temps de desserrer l'étau et de permettre à la Grèce de faire redémarrer l'activité du pays, afin que ses recettes fiscales repartent à la hausse.

Monsieur le ministre, alors que Washington appelle à ce que toutes les parties avancent vers un compromis et que le gouvernement grec a déjà fait de nombreuses concessions, la position de l'Union européenne n'est-elle pas trop ferme et n'est-il pas temps de soutenir plus fermement les propositions de la Grèce concernant le remboursement de sa dette ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Sapin, ministre. Vous avez conscience, madame la députée, que vous posez de nombreuses questions sur un sujet extrêmement délicat, qui est par ailleurs en cours de négociation, ce qui ne permet pas de rentrer dans tous les détails nécessaires pour vous répondre totalement. Je me concentrerai sur deux d'entre elles.

D'abord, la question des recettes fiscales ne se pose pas depuis janvier : elle se pose depuis longtemps, trop longtemps, car globalement, les Grecs pas les plus petits ! ne paient pas suffisamment d'impôts par rapport à leurs capacités. Il y a donc un large défaut de l'administration fiscale et des injustices considérables du point de vue fiscal. S'il y a bien un point sur lequel il y a une convergence totale entre l'ensemble des institutions Fonds monétaire international, Commission, Banque centrale européenne, chacun de nos États et la Grèce, c'est la nécessité de mettre en place une administration fiscale indépendante, capable de faire rentrer les impôts de façon juste et de les faire payer par tous. Voilà vraiment l'une des grandes orientations sur lesquelles nous sommes d'accord. Il faut maintenant la traduire concrètement pour que chacun paie à la mesure de ses moyens, y compris pour le redressement de l'économie grecque.

Vous avez souligné, à juste titre, que l'activité économique avait un peu repris au milieu de l'année dernière mais que, depuis le début de cette année, elle avait stoppé et même reculé. Elle est en fait victime principalement de l'incertitude sur l'avenir de la Grèce : va-t-elle rester dans la zone euro ou pas ? Les économies, les entreprises, les individus aussi se sont en quelque sorte congelés sur place en attendant de connaître la réponse. C'est la raison pour laquelle il faut très vite trouver un accord avec la Grèce.

Un accord, quel qu'en soit le contenu, sera le meilleur moyen pour que l'activité reprenne en Grèce. L'incertitude, c'est l'ennemi de l'activité en Grèce. Le fait qu'il y ait plus de certitudes, plus de stabilité lui permettra de retrouver la croissance.

M. le président. Nous en revenons au groupe GDR.

La parole est à M. Gaby Charroux, pour une troisième question.

M. Gaby Charroux. Monsieur le ministre, l'Europe ne semble pas avoir retenu les leçons de la plus grave crise financière connue par le continent depuis 1929. Alors que le secteur bancaire représente aujourd'hui à lui seul 43 000 milliards d'euros, soit près de 350 % du PIB européen, alors que cette hypertrophie du secteur financier continue de menacer l'économie et les emplois de nos concitoyens, le projet européen de séparation des activités des grandes banques européennes est aujourd'hui dans l'impasse.

En effet, la semaine dernière, les eurodéputés ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur un projet de directive à l'ordre du jour bruxellois depuis plus d'un an. Il est vrai que, dès le lancement des négociations autour de ce projet, celui-ci a subi les coups de boutoirs dévastateurs des lobbys, surpuissants à Bruxelles, des forces politiques conservatrices, majoritaires sur notre continent,

mais aussi, hélas, de gouvernements se proclamant progressistes, comme celui de la France.

Les observateurs sont formels. Agissant en porte-parole des intérêts des grandes banques nationales, la France est une nouvelle fois apparue à la tête de la fronde visant à vider de son contenu un projet européen de séparation bancaire utile et nécessaire.

La séparation réelle des activités bancaires semblait pourtant l'une des conditions indispensables pour éviter de revivre les effets désastreux de la contagion d'une catastrophe financière à l'économie réelle, comme le préconisait le rapport Liikanen de 2012. Il apparaît tout bonnement irresponsable de se contenter aujourd'hui d'une réforme à minima comme celle conduite en 2013, qui a débouché sur une séparation de façade.

Monsieur le ministre, comment expliquez-vous la position défendue par le gouvernement français tout au long des négociations ? Comptez-vous prendre des initiatives concrètes pour avancer rapidement sur le chantier de la séparation bancaire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Sapin, ministre. Je vous trouve injuste, monsieur le député, quand vous affirmez que l'Europe n'a pas tiré les leçons de la crise financière et bancaire de 2007.

L'objectif de l'union bancaire, c'est justement qu'il y ait exactement les mêmes règles pour toutes les banques, supervisées non pas chacune dans son coin mais par un seul superviseur, capable d'analyser banque par banque la situation exacte et les risques qu'elle représente ; avec aussi un système dit de résolution, dont nous avons d'ailleurs débattu ici, qui va nous permettre de minimiser le plus possible, pour ne pas dire supprimer, le lien qui existait entre un défaut dans le système bancaire et le budget de chacun de nos États. C'est ce lien qui a été l'une des causes des très grandes difficultés d'un certain nombre de pays, tout particulièrement ceux du Sud, qui ont été en quelque sorte emportés par la crise de leur système bancaire.

Nous avons donc fait en sorte que les risques soient minimisés et les réactions maximales, et que ce soient les banques elles-mêmes qui financent l'aide aux banques, et non pas les États et les contribuables.

Par ailleurs, et la description que vous avez donnée de la politique française n'est pas exacte, nous avons veillé à ce que soit adoptée au niveau européen une disposition permettant de faire face partout sur le territoire européen aux risques réels représentés par chacune des banques. La question n'est pas de savoir si c'est une grande banque ou une petite : une grande banque n'est pas en soi plus dangereuse qu'une petite. Ce qui compte, c'est de connaître la nature réelle des risques que représente cette banque. À partir du moment où ils sont trop élevés, il faut trouver une solution, d'une manière ou d'une autre. Telle est la position qui est défendue par la France aujourd'hui.

Je sais quelles sont les difficultés actuelles, je sais à quelles impasses ont conduit les votes un peu contradictoires au sein du Parlement européen, mais, la France le répète, nous souhaitons qu'il y ait une réglementation commune dans l'ensemble de la zone euro ou de l'Union européenne pour que les risques réels présentés par chaque banque puissent être identifiés et que des mesures soient imposées à chacune pour y faire face.

M. le président. Vous avez la parole, monsieur Charroux, pour votre dernière question.

M. Gaby Charroux. Monsieur le ministre, devant le constat, d'une part, d'une atonie de l'économie européenne assortie d'une inflation très faible laissant craindre de graves risques déflationnistes, et, d'autre part, de difficultés persistantes devant la transmission à l'économie réelle de la politique monétaire, la BCE s'est récemment lancée dans un vaste programme d'assouplissement quantitatif, ou horreur ! quantitative easing.

Même si nous doutons largement de l'efficacité de ce programme, son ampleur et sa durée marquent un changement de doctrine dans la politique d'une BCE qui est devenue un acteur institutionnel majeur au sein de la zone euro depuis l'éclatement de la crise financière.

De fait, la BCE joue aujourd'hui un rôle politique de premier plan. Elle formule des recommandations à l'égard des gouvernements, les enjoignant de mettre en œuvre les fameuses

réformes structurelles censées flexibiliser le marché du travail et de lever tous les freins pour permettre de libérer les énergies. Son influence politique est encore plus visible au regard de la place occupée par la BCE au sein de la troïka, la Grèce ayant bénéficié, si je puis dire, de l'aide européenne en contrepartie de mesures de destruction sociale massive.

Or, monsieur le ministre, ce rôle politique de premier plan n'était pas initialement prévu par les traités, alors que le principe même de son indépendance totale à l'égard du pouvoir politique y demeure gravé.

Cette évolution du rôle de la BCE appelle nécessairement un contrepoids politique fort, car un tel niveau d'indépendance traduit, nous le pensons, une dépendance à l'égard des exigences des intérêts financiers. Un renforcement du contrôle de l'action de la BCE par le Parlement européen est l'une des pistes que nous proposons. Monsieur le ministre, ma question est simple : que comptez-vous faire pour renforcer le contrôle politique à l'égard de la BCE ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Sapin, ministre. Monsieur Charroux, je vois comme une contradiction, permettez-moi de le dire, avec tout le respect que je vous dois, entre le début de votre question, où vous rendiez hommage à l'action de la BCE, et sa fin, où vous sembliez vouloir la soumettre à une volonté politique.

M. Gaby Charroux. Elle se mêle trop de la politique des États !

M. Michel Sapin, ministre. Je vous le dis très clairement : heureusement que la BCE, au milieu de l'année 2014, a fait le bon diagnostic et pris les bonnes décisions concernant la situation économique de la zone euro !

M. Gaby Charroux. Certes.

M. Michel Sapin, ministre. Elle a fait le bon diagnostic peut-être me direz-vous qu'elle aurait dû le faire plus tôt, mais j'observe qu'elle l'a fait avant d'autres, notamment la Commission et les pays européens membres du Conseil ou de l'Union en constatant que, budgétairement, les politiques menées étaient par trop restrictives, et qu'il lui fallait donc être, monétairement, plus active. C'est ce que vous avez superbement appelé, monsieur Charroux, le quantitative easing.

Cette politique est actuellement appliquée par la BCE de manière efficace et, surtout, de manière constante depuis que la décision a été prise et les outils fixés. C'est heureux, car cela nous permet d'avoir un euro beaucoup plus faible ce qui est très efficace pour nos entreprises ainsi que des taux d'intérêt extrêmement bas, ce qui est bon pour tout le monde, pour les États comme pour l'économie.

Enfin, je partage une part de votre question : s'il existe une banque centrale qui joue pleinement son rôle du point de vue monétaire, il faut de l'autre côté, peut-être pour équilibrer, en tous cas pour dialoguer, un pouvoir économique nous revenons là à votre première question qui soit en capacité de fixer, pour l'ensemble de la zone euro, une politique adaptée à la situation. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de renforcer et d'approfondir l'Union économique, sorte de contrepoids à l'Union monétaire.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe SRC. La parole est à Mme Karine Berger.

Mme Karine Berger. Nous ne nous sommes pas coordonnés, avec M. Charroux, je tiens à le préciser, mais il se trouve que de nouveau, ma question s'emboîte dans celle qu'il a posée.

M. Gaby Charroux. Quelle articulation ! (Sourires.)

Mme Karine Berger. En glissement annuel, comme on dit techniquement, l'évolution des crédits aux entreprises au sein de l'Union européenne affiche, au mois d'avril une baisse de 0,3 %. Autrement dit, le crédit aux entreprises au sein de l'Union continue de baisser.

Or cette baisse se déroule à un moment où la BCE se trouve dans une situation de création maximale de monnaie, comme le glissement de l'agrégat M0 pardon d'être un peu technique en témoigne. Le glissement de la création monétaire par la BCE a atteint son niveau le plus élevé

depuis 2008.

Comment concilier ces deux problématiques ? C'est évidemment au niveau du maillon bancaire commercial que le bât blesse : d'un côté, la BCE crée beaucoup d'argent, de l'autre les banques commerciales prêtent moins, voire pas du tout, à l'économie réelle. Entre les deux se situent les banques commerciales.

Monsieur le ministre, vous avez déjà indiqué que vous souhaitiez que la régulation bancaire se poursuive. M. Charroux a évoqué le projet de résolution législative du Parlement européen débattu la semaine dernière sur proposition de M. Hökmark, qui visait à imaginer une régulation structurelle du système bancaire européen et qui s'éloignait du rapport initial de M. Liikanen.

La France a, il y a deux ans, légiféré en la matière. Au niveau européen, les choses sont claires en matière d'union comme de résolution bancaires, et même de salaires des traders. Mais demeure le problème structurel des banques, qui m'amène à poser trois questions.

Monsieur le ministre, vous avez dit que la France était favorable à ce type de régulation : pensez-vous que nous aurons un texte, au niveau européen, avant la fin des fonctions de la nouvelle Commission européenne ? Ce ne fut pas le cas de feu la directive Barnier.

Deuxième question : au fond, la position de la France est-elle bien d'appliquer cette règle à l'ensemble des pays européens ? J'ai en effet cru comprendre que l'un de vos collègues visait une zone euro ou une Union européenne à deux vitesses, où certaines règles s'appliqueraient à cette zone et pas aux pays n'en faisant pas partie. Le Royaume-Uni pourrait-il, par exemple, être exonéré d'une règle de régulation bancaire comme ce que M. Hökmark a évoqué ?

Troisième question : si nous parvenons, au niveau européen, à une régulation bancaire, quid de ce qui n'en fait pas partie, c'est-à-dire ce que l'on appelle le shadow banking ? Il s'agit là d'une question qui concerne plus la France : auriez-vous des éléments à nous communiquer à ce sujet ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Sapin, ministre. Madame la députée, vous avez dit beaucoup de choses en une seule question, ce qui ne m'étonne pas, compte tenu de la richesse de votre pensée ainsi que de votre grande capacité de proposition.

M. Dominique Baert. Elle fabrique beaucoup d'idées.

M. Michel Sapin, ministre. Je vous réponds en commençant par la fin. Nous avons, au niveau international, beaucoup progressé en termes de régulation bancaire. Il est toujours possible d'en demander plus, mais, pour ma part, je souhaite que nous puissions adopter, d'ici à la fin de l'année 2015, la nouvelle législation européenne s'appliquant aux banques, notamment en vue d'analyser les risques de chacune d'entre elles et de prendre les décisions visant à les minimiser. Telle est la position de la France.

Mais ce que vous avez appelé le shadow banking, qui se situe hors du système bancaire et qui est d'ailleurs utile à l'économie il s'agit des marchés car il peut financer nos économies et nos entreprises, est, aujourd'hui, très peu régulé, pour ne pas dire dérégulé. Je ne voudrais pas que ce qui a été encadré du côté bancaire glisse progressivement dans le domaine non encadré et non régulé, hors du système bancaire. Il s'agit d'un enjeu de taille, que nous avons encore il y a quelques jours évoqué au G7 à Dresde. Un travail doit être mené d'ici à la fin de l'année : il se poursuivra ensuite afin qu'une régulation s'exerce également en dehors du système bancaire.

Le cœur de votre question peut se résumer ainsi : comment faire pour que la politique de la BCE qui, je le répète, est bonne ait des effets bénéfiques à tous les niveaux des économies de la zone euro, en particulier dans les PME et dans les PMI, et aussi dans l'ensemble des pays de la zone, sachant qu'il y a une fracture et que tous les pays ne bénéficient pas de la même manière des politiques de la BCE ? C'est le cœur du sujet.

Nous allons essayer d'apporter un certain nombre de réponses, notamment en faisant en sorte que les banques, et les compagnies d'assurance, augmentent leurs investissements dans l'économie réelle ainsi que dans les entreprises. Madame Berger, les chiffres que vous avez cités s'agissant de la zone euro, qui sont certainement exacts, ne reflètent pas la réalité de la France en ce début

d'année. Les chiffres enregistrés par notre pays montrent en effet que les crédits nouvellement accordés aux entreprises, c'est-à-dire excluant la renégociation de crédits déjà accordés, sont en forte progression. Il s'agit d'un bon signal, qui tendrait à prouver que les entreprises françaises ayant besoin d'argent pour investir en trouvent auprès du système bancaire national, ce qui prouve qu'il se porte mieux que ce n'était le cas jusqu'à présent.

M. le président. La parole est à M. Dominique Baert.

M. Dominique Baert. Monsieur le ministre, quand la politique budgétaire est contrainte tant par la discipline de la zone euro que par les déficits creusés et le poids de la dette, quand la politique de taux n'affiche pas d'objectif de change prioritaire, quand l'inflation s'inscrit en deçà de ses références historiques, la politique monétaire peut être utilisée plus spécifiquement à la stimulation de la croissance en même temps qu'à la stabilisation des dettes comme des économies.

Pour notre majorité, la réorientation de la politique était une évidence en même temps qu'une nécessité. Dans le discours que le Président de la République a adopté pour que l'Europe engage des actions de relance de la croissance économique, nous nous sommes félicités du fait que jamais n'ait été oublié le rôle positif que pouvait et que devait jouer la BCE, que vous venez d'ailleurs de rappeler.

Nous la voulions moins dogmatique, davantage porteuse d'un discours et d'actions plus adaptés à une situation macroéconomique européenne trop ternie par de lourdes dettes souveraines ainsi que par un chômage endémique. Sur ces deux points, un mouvement a eu lieu, avec une doctrine monétaire plus favorable à l'investissement, un cours de l'euro moins élevé, et des taux d'intérêt bas. Le changement s'est opéré via des mesures non conventionnelles, à commencer par le lancement du programme de prêts à long terme aux banques, et, grâce à l'influence de la France, au programme de rachat de 1 100 milliards d'euros de dettes publiques sur dix-neuf mois.

Les rachats en masse de dettes publiques et privées par la BCE doivent se poursuivre au moins jusqu'en septembre 2016. Monsieur le ministre, quels résultats attendez-vous, à moyen et long terme, de cette nouvelle donne monétaire européenne ? Faut-il s'inquiéter d'une période trop longue de très bas taux d'intérêt réels, compte tenu de leurs effets redistributifs, et, par ailleurs, de la création de nouvelles bulles boursières ?

Mme Arlette Grosskost. Très bonne question.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Sapin, ministre. Monsieur le député, je voudrais, après vous, souligner la qualité, la pertinence et l'efficacité de la politique monétaire qui a été menée par la BCE. On peut critiquer beaucoup d'institutions et souhaiter qu'elles fassent mieux dans beaucoup de domaines, mais en l'occurrence, les bonnes décisions ont vraiment été prises et commencent à faire sentir leurs effets, ce que vous avez souligné, en termes de valeur de l'euro et de bas niveau des taux.

M. Dominique Baert. C'est un jugement de spécialiste.

M. Michel Sapin, ministre. Reste, et Mme Berger m'a, à juste titre, interrogé sur ce point, la question de la diffusion de cette politique auprès de chacun des acteurs économiques, dans tout le tissu économique et dans toutes les entreprises. Il s'agit plus de questions internes que chaque pays doit soulever et résoudre.

Cela va-t-il durer longtemps ? La BCE elle-même a indiqué qu'elle mènerait cette politique au moins jusqu'en septembre 2016. Nous avons besoin, comme nos acteurs économiques, de cette stabilité et de cette visibilité. Il s'agit donc d'une politique qui sera appliquée non pas pendant un mois ou deux mais pendant plusieurs mois, parce que cela correspond au temps nécessaire pour que ses effets se fassent sentir dans l'ensemble de l'économie. Plusieurs mois sont nécessaires, et je me réjouis que cette vision continue prédomine.

Cette politique est-elle sans risques ? Non il n'y a pas de politique sans risques. On peut évidemment s'interroger sur les conséquences de taux très bas pour un certain nombre de secteurs. Celui de l'assurance, notamment, se préoccupe beaucoup de cette question dans la mesure où l'assurance-vie est majoritairement placée en obligations d'État. Quand ces dernières rapportent

très peu

Mme Arlette Grosskost. Leur rendement est négatif.

M. Michel Sapin, ministre. ou, effectivement, ont un rendement négatif se posent donc de véritables problèmes. La meilleure des solutions est d'encourager ces investisseurs à placer leurs fonds sur d'autres supports que des obligations d'État, et en particulier sur ceux permettant le financement de l'économie et des entreprises. L'Assemblée nationale a voté un certain nombre de dispositions nouvelles dans ce sens.

Oui, monsieur le député, il peut encore exister des risques. Mais le risque immédiat, c'est que la croissance ne reprenne pas ou que le crédits ne parviennent pas aux entreprises qui en ont besoin. Telle est notre principale préoccupation.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe UMP. La parole est à M. Pierre Lellouche.

M. Pierre Lellouche. Le Premier ministre grec Alexis Tsipras a eu la bonne idée de publier aujourd'hui même dans Le Monde une longue tribune sur la crise de la zone euro. Près de six mois après l'élection grecque du 25 janvier, la position d'Athènes semble exactement la même. L'explosion de la dette publique, à plus de 180 % du produit intérieur brut, celle du chômage, l'appauvrissement du pays : tout ceci ne serait dû qu'à la seule politique d'austérité imposée par la Troïka et le Fonds monétaire international, qui sont d'ailleurs cités à plusieurs reprises par le Premier ministre grec.

Il ajoute qu'il n'envisage de commencer à réformer réellement qu'à partir de 2017 et qu'il n'a pas l'intention de modifier sérieusement ni le programme de privatisations ni la sécurité sociale ni les retraites. Il commence tout juste à mettre en place un système fiscal digne de ce nom. Pour lui, la solution est donc simple : l'Europe doit faire preuve « de plus de solidarité », c'est-à-dire accepter de payer. Sinon, poursuit-il, nous serions obligés de supprimer les élections dans tous les pays qui sont soumis à un programme d'austérité : « Tout cela aboutirait à la naissance d'un monstre technocratique et à l'éloignement pour l'Europe de ses valeurs fondatrices ». Le Premier ministre conclut en citant Ernest Hemingway : « Pour qui sonne le glas ? »

Monsieur le ministre, c'est exactement la question que je voulais vous poser : pour qui sonne le glas ? Sommes-nous prêts à continuer à payer ? Mme Berger a rappelé qu'en 2010, et j'y ai participé, nous avons mis sur la table 110 milliards d'euros, dont 80 % pour l'Allemagne et la France. Est-ce là notre politique, face à un gouvernement qui, de toute évidence, n'a aucunement l'intention de se plier aux disciplines communes et attend seulement que nous, nous continuions à payer ?

J'avoue que cette question, et c'est l'objet de ma deuxième interrogation, se pose aussi s'agissant de la France. Mme Berger parlait du lien entre Athènes et Paris. Le rapport de la Cour des comptes publié la semaine dernière montre que, chez nous aussi, le déficit se creuse, puisqu'il est en augmentation de 10 milliards d'euros par rapport à 2013. La dette de l'État continue de progresser de 71 milliards, ou 3 points de PIB, tout de même, pour atteindre désormais 1 528 milliards. Ce rapport nous apprend également que si les dépenses de l'État ont pu être stabilisées en 2014, ce résultat est uniquement dû à la baisse de la charge de la dette, de 1,7 milliards, et non à des économies. Notre besoin de financement continue d'augmenter : 179 milliards l'an dernier, 188 milliards cette année.

Monsieur le ministre, cette dérive des comptes publics et ces absences de réformes dans le pays sont-elles réellement compatibles avec la place de la France dans la zone euro ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Sapin, ministre. Comparaison n'est pas raison, vous le savez bien, monsieur Lellouche : la situation de la Grèce et celle de la France n'ont rien de comparable. Je laisserai donc l'aspect polémique de vos questions de côté pour éviter d'avoir à vous rappeler vos responsabilités considérables dans la situation actuelle de la France.

S'agissant de la Grèce, quand M. Tsipras dit qu'on doit prendre en considération l'expression du

peuple, surtout quand il s'est exprimé très clairement pour une nouvelle majorité, il a raison. L'Europe n'est pas la négation de la vie démocratique des pays. Vous seriez d'ailleurs le premier à contester une Europe qui voudrait ignorer les décisions prises souverainement par le peuple français. Mais je le dis clairement : il n'est pas possible pour la Grèce de considérer qu'elle sortira de sa situation uniquement en comptant sur les autres. Il faut les autres mais il faut la Grèce, une Grèce qui prenne des décisions que parfois ses précédents gouvernements n'ont pas eu le courage de prendre.

À cet égard, je ferai une nouvelle fois référence à l'administration fiscale, qui doit être redressée pour permettre aux rentrées fiscales d'être à la hauteur des capacités de l'économie grecque. Oui, la Grèce doit mettre en œuvre des réformes, mais c'est à elle de dire lesquelles. Ce n'est pas à nous de les lui imposer. La condition pour que nous trouvions un accord le plus rapidement possible, c'est que celui-ci apporte la stabilité, la sérénité nécessaires à la Grèce du point de vue démocratique, et que, sur le plan économique, la Grèce expose à ses partenaires les moyens d'assurer un équilibre budgétaire qui lui permette de faire face à ses propres besoins salaires, pensions, investissements et aux engagements qu'elle a pris vis-à-vis de ceux qui, dans les moments les plus difficiles, ont fait preuve de la solidarité nécessaire pour venir la soutenir.

Voilà comment nous trouverons la solution. Cet accord est absolument nécessaire, pour la Grèce certes afin de lui éviter une situation absolument catastrophique, mais aussi pour la zone euro car, je le répète, l'Europe n'est pas là pour se recroqueviller mais pour accueillir. Et c'est ce que je souhaite à l'Europe de demain.

M. Pierre Lellouche. Y croyez-vous ?

M. Michel Sapin, ministre. Oui !

M. le président. La parole est à Mme Arlette Grosskost.

Mme Arlette Grosskost. Monsieur le ministre, le plan Juncker, vous l'aurez compris, nous interpelle sur tous les bancs. Il conviendrait de lui donner un peu plus de transparence ou en tout cas de mieux l'expliquer.

Il a été rappelé par mes collègues que dans le document signé le 26 mai dernier, Paris et Berlin se disent prêts à amplifier ce plan de relance de l'investissement en Europe en insistant en particulier sur les spécificités de la zone euro. Conçu pour une Europe à vingt-huit, il pourrait donc être renforcé pour le noyau dur, c'est-à-dire pour les pays ayant adopté la monnaie unique.

L'actuel plan doit mobiliser, vous l'avez rappelé, 315 milliards, avec des effets de leviers. Mais alors que les conditions de sa mise en œuvre sont toujours en cours de négociations avec le Parlement européen, six États, dont la France à hauteur de 8 milliards d'euros, ont promis un soutien de plus de 25 milliards d'euros et la Banque européenne d'investissement lance les premiers projets.

Quant aux effets attendus de ce plan pour la France, il y a urgence. En effet, l'investissement dans notre pays devrait reculer de 0,6 % cette année alors qu'il va progresser de 1,7 % dans l'ensemble de la zone euro, confirmant ainsi le tableau d'une économie française entravée. Quand bien même l'investissement reprendrait-il grâce à l'effet de levier du plan Juncker, voire d'un plan Juncker II renforcé pour la zone euro, force est de constater que les rigidités de notre marché du travail et notre réglementation sociale resteront un frein.

Aussi, il est à craindre que le nombre d'emplois attendus de ces investissements ne soit pas au rendez-vous. J'en veux pour preuve les récentes statistiques sur les investissements directs étrangers en France : les créations effectives d'emplois sont bien en deçà des attentes. Je rappelle que la France reste au troisième rang européen en nombre d'implantations d'entreprises étrangères, mais qu'elle crée moins d'emplois que ses principaux concurrents en ce domaine, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Le même phénomène risque de se répéter avec les investissements du plan Juncker.

Je sais que vous pouvez plus ou moins détailler les investissements qui bénéficieront des 8 milliards, mais parlez-nous tout de même des retombées attendues au niveau des emplois. Par

ailleurs, puisque vous avez confirmé l'intervention de la Caisse des dépôts et consignations dans le plan Juncker, je souhaiterais savoir si ces investissements supplémentaires ne risquent pas de mettre en péril son modèle prudentiel.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Sapin, ministre. Madame Grosskost, le modèle prudentiel de la Caisse ne peut être mis en cause puisque le Parlement y veille. Le Gouvernement compte bien entendu sur les parlementaires pour éviter à cet égard tout comportement susceptible d'être pernicieux. La Caisse des dépôts et consignations va intervenir encore plus, tant sur le plan national que dans le cadre du plan Juncker, dans des conditions qui me paraissent extrêmement favorables.

S'agissant du plan Juncker, nous devons nous réjouir que les négociations soient terminées. Un accord est intervenu il y a quelques jours entre les trois grandes institutions, et nous passons maintenant à la phase de la mise en œuvre.

Vous pourriez me dire que 315 milliards, ce n'est peut-être pas suffisant, surtout avec un effet de levier aléatoire, mais la France estime qu'il faut agir le plus simplement et le plus vite possible. C'est aujourd'hui, dans les mois qui viennent, que nous avons besoin de ces investissements supplémentaires, alors allons-y ! Proposons des projets ! Favorisons des cofinancements ! Réalisons les investissements ! Si dans deux ans ou dans trois ans, nous nous apercevons que ces 315 milliards ne sont pas suffisants, il sera alors temps d'évoquer un plan Juncker II. Mais pour le moment, c'est de l'actuel plan que nous avons besoin, c'est lui que nous devons mettre en œuvre, avec nos propres politiques de l'investissement par exemple le suramortissement des investissements, qui commence à avoir des effets extrêmement positifs dans les entreprises. C'est en effet par l'investissement, en France comme dans l'ensemble de la zone euro, que nous pourrions retrouver une croissance durable et suffisamment forte au-delà du très bon chiffre du premier trimestre qui soit porteuse d'emplois.

Car je partage votre préoccupation : de l'investissement sans emplois, c'est certes de l'activité, peut-être de la croissance, mais cela ne répond pas à notre principale préoccupation, celle du chômage. C'est pourquoi il faut faire très attention quant aux choix des investissements. Je veux des investissements dans les petites et les moyennes entreprises françaises, y compris au travers du plan Juncker, parce que c'est là que se créent des emplois. Je veux des investissements dans le domaine environnemental, parce que là aussi la croissance peut être plus riche en emplois. C'est une de nos préoccupations, c'est une de nos politiques.

M. le président. La parole est à Mme Arlette Grosskost pour la dernière question.

Mme Arlette Grosskost. Le pacte de stabilité et de croissance impose à tous les pays de la zone euro de fournir tous les ans, en avril, un document à la Commission européenne faisant état de leur politique budgétaire. Lors du débat à ce sujet en commission des finances, nous étions quelques-uns à émettre des doutes sur les choix du Gouvernement. La semaine dernière, le Premier président de la Cour des comptes a clairement déclaré que la réduction de notre déficit budgétaire a été interrompue, avec un dépassement en exécution de 3 milliards d'euros par rapport à celui fixé en loi de finances initiale. Au mois de mai dernier, la Commission européenne a, pour sa part, demandé au gouvernement français de poursuivre ses réformes.

Dans le document envoyé à la Commission européenne, la France et l'Allemagne se prononcent en faveur d'un meilleur dosage des politiques économiques pour le renforcement de la croissance, de la compétitivité, de l'emploi et des finances publiques de la zone euro. Selon certains, il s'agit là d'un changement de paradigme, la croissance figurant en tête des nouvelles priorités après une période marquée par l'objectif de réduction des déficits publics. Monsieur le ministre, ce document soulève des interrogations. Il ne faudrait pas en effet que cette nouvelle inflexion serve encore de justification au relâchement des efforts et à un abandon dissimulé de la trajectoire de maîtrise de nos finances publiques. Nous devons être ambitieux, et même si nous ne pouvons que nous féliciter de la volonté du Gouvernement d'améliorer la convergence économique réelle, nous devons aussi faire preuve de courage.

Il devient impératif, si nous voulons respecter nos engagements européens, de réaliser de réels

progrès dans l'évaluation et la gouvernance d'ensemble de nos finances publiques en encadrant l'activité des opérateurs de l'État, en améliorant le suivi et l'évaluation des dépenses de l'État et de la Sécurité sociale, et en faisant de réels efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement dans toutes les administrations.

Afin de respecter nos objectifs à l'égard de l'Union européenne, comment allez-vous faire pour baisser la dépense publique de 40 milliards d'euros en tendance comme vous l'avez annoncé ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Sapin, ministre. Vous savez qu'il y a eu, au niveau européen, une réorientation de la politique monétaire, mais aussi que la vision de la politique budgétaire est devenue plus progressive. Chacun a considéré qu'il ne fallait plus, au niveau de la zone euro, de restrictions budgétaires, mais une neutralité budgétaire. Cela n'empêche pas des pays qui ont un déficit public trop important, tels que la France, de continuer à le diminuer. Je dis bien continuer, car quels que soient les calculs des uns ou des autres, personne ne peut nier que le déficit public, toutes administrations confondues, a été inférieur en 2014 à celui de 2013. On peut prendre la question par tous les bouts, être aussi inventif que possible dans la critique, cela ne change rien à la réalité.

J'ai craint à un moment donné qu'en raison de la très faible croissance en 2014, nous ne puissions atteindre un tel chiffre, mais la vérité, c'est que le déficit a baissé et que cela continuera cette année. L'Assemblée nationale a adopté une prévision budgétaire de 3,8 % de déficit, et nous avons tous les éléments qui me permettent d'affirmer que cet objectif sera atteint. Le déficit diminuera encore l'année prochaine, et en 2017. Cela passe par la maîtrise des dépenses publiques, pour les raisons que j'ai déjà expliquées : comme il faut financer les priorités et continuer à diminuer les déficits, le seul facteur de maîtrise reste la dépense publique.

Vous me demandez comment nous faisons avec les opérateurs de l'État : avec exigence. Vous me demandez comment nous procédons avec l'ensemble des administrations, ce qui comprend les collectivités territoriales : dans le dialogue, mais avec exigence. Je ne souhaite qu'une chose, madame Grosskost : c'est que le même niveau d'exigence soit partagé sur tous les bancs ce n'est pas vous qui êtes en cause et que lorsque nous nous montrons exigeants, certains ici ou là ne fassent pas œuvre de démagogie, appelant à toujours plus de dépenses pour les opérateurs de l'État, chambres de commerce ou universités par exemple, quand ils en demandent moins au niveau global.

M. Dominique Baert. C'est vrai !

M. le président. Nous avons terminé les questions sur la situation économique et financière de la zone euro.

Source <http://www.assemblee-nationale.fr>, le 2 juin 2015



## Les milliards du pacte de responsabilité sont-ils correctement employés?

Economie Par Benoist Fechner, publié le 05/06/2015 à 17:17, mis à jour à 17:48



**Même conforté par la victoire de sa ligne au sein du Parti socialiste, le gouvernement est sous pression dans son propre camp, tandis que sa politique de baisse du coût du travail tarde à porter ses fruits en matière d'emploi.**

La question agite le Parti socialiste, réuni ce week-end en congrès à Poitiers. Et elle inquiète les chefs d'entreprise, qui craignent de voir remis en cause les 41 milliards d'euros de baisse de charges qui leur ont été promis. Les milliards du pacte de responsabilité et du CICE sont-ils correctement employés? Stéphane Le Foll a répété à plusieurs reprises cette semaine qu'il y aurait un "rapport d'évaluation du pacte de responsabilité avant l'été" et le porte-parole du gouvernement a déjà prévenu qu'"il y aura des décisions à en tirer". La motion présentée ce week-end par Jean-Christophe Cambadélis préconise de réorienter les crédits du pacte s'il était avéré que les entreprises ne jouent pas le jeu en embauchant. Or les derniers chiffres du chômage ne plaident dans ce sens. Mais reste à savoir à quel point la motion A engage le gouvernement.

### **A quoi ont servi les premiers 10 milliards d'euros?**

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) entré en vigueur en 2014 a représenté l'an passé 10 milliards d'euros de crédit d'impôt. En 2015, ce montant sera porté à 16 milliards. Le pacte de responsabilité qui est à l'oeuvre depuis le premier janvier y ajoute une baisse de l'impôt sur le chiffre d'affaires ainsi que des exonérations de cotisations, notamment patronales pour les salariés au smic (soit 4,5 milliards). L'ensemble des deux dispositifs porte l'aide octroyée à quelque 22 milliards d'euros. Une somme qui doit aider les entreprises à reconstituer leurs marges, afin de favoriser l'emploi et l'investissement.

Mais un an plus tard, les effets du CICE tardent à se faire sentir: si les marges des entreprises sont bel et bien en train de se redresser, pour partie grâce à l'euro faible et à la baisse des prix du pétrole, le nombre de chômeurs n'en finit plus d'enfler et l'investissement tarde à redécoller. L'an passé dans l'enquête de conjoncture de l'Insee sur l'utilisation du CICE, une majorité d'entreprises annonçaient pourtant vouloir utiliser ce surcroît de ressources pour l'investissement et plus d'un tiers anticipaient un effet positif sur l'emploi. Dans une récente note, l'économiste Patrick Artus

relève que l'amélioration des profits des entreprises a pour l'instant "conduit à une hausse modérée des dividendes" et à "une hausse des prévisions d'investissement". En revanche sur le front de l'emploi, c'est le calme plat. La déception est donc grande.

A gauche, de plus en plus de voix demandent donc une réorientation des crédits vers des mesures mieux ciblées.

"Si cette situation est confirmée par l'évaluation nationale, nous estimons que les 15 milliards du pacte qui restent à utiliser devraient dorénavant l'être plus directement pour favoriser l'emploi, l'investissement privé productif et les investissements publics" écrivent ainsi les signataires de la motion portée par le nouveau secrétaire nationale du Parti socialiste. Des annonces bien reçues par les frondeurs, vaincus mais pas endormis, qui veillent et rêvent toujours d'"en finir avec la politique de l'offre" initiée par François Hollande.

Pourtant, les positions des uns et des autres sont plus éloignées qu'il n'y paraît. Les frondeurs rêvent de rupture en rapatriant les milliards du CICE, vers l'investissement public ou les emplois aidés. Ils s'inscrivent dans la droite ligne de l'économiste Thomas Piketty qui considère le CICE comme "un énorme gaspillage d'argent public". La gauche gouvernementale, quant à elle, envisage tout au plus de "réserver les baisses de charges et d'impôts aux seules PME", comme le préconise par exemple la députée Karine Berger, ou aux entreprises vertueuses qui investiraient.

#### **Pourquoi le gouvernement peut difficilement y toucher**

Manuel Valls, de son côté, semble plutôt opter pour le statu quo, tout comme Bercy où l'entourage d'Emmanuel Macron précise que le dossier ne sera pas réexaminé avant le rapport d'évaluation que doit présenter au gouvernement l'agence **France Stratégie**, considérant que le dispositif, "commence à peine à porter ses fruits". Pourquoi donc chercher à enterrer le CICE au moment où il s'apprête à monter en puissance et plus encore le pacte qui ne tourne à plein que depuis janvier. Les mesures du gouvernement "ont besoin de plus de temps pour faire effet", confirmait à L'Express le directeur de l'OFCE Xavier Timbaut à l'occasion de la publication des mauvais chiffres du chômage en avril.

Ces derniers jours, les publications de la Banque de France puis de l'OCDE sont venu délivrer des perspectives encourageantes non seulement sur le front de la croissance française, mais également de l'emploi. Dans les deux cas, "les mesures d'allègement du coût du travail", et notamment le CICE et les exonérations charges découlant du pacte figuraient en bonne place parmi les facteurs cités par les analystes.

En outre, remettre en cause l'une ou l'autre de ces mesures, même à la marge, enverrait un bien mauvais signal aux chefs d'entreprise, laisse entendre Bertrand Martinot. Ce serait d'autant plus mal venu qu'au début de la semaine le gouvernement affichait encore sa volonté de redonner confiance aux entrepreneurs. Or ces derniers pointent régulièrement les effets désastreux de "l'instabilité réglementaire et fiscale", désignée par les libéraux comme l'un des principaux freins à l'investissement et à l'embauche. "J'ai l'intuition qu'un CICE qu'on veut remettre en cause tous les quatre matins n'est pas très efficace", ironise l'économiste.



## Les milliards du pacte de responsabilité sont-ils correctement employés?

Economie Par Benoist Fechner, publié le 05/06/2015 à 17:17, mis à jour à 17:23



**Même conforté par la victoire de sa ligne au sein du Parti socialiste, le gouvernement est sous pression dans son propre camp, tandis que sa politique de baisse du coût du travail tarde à porter ses fruits en matière d'emploi.**

La question agite le Parti socialiste, réuni ce week-end en congrès à Poitiers. Et elle inquiète les chefs d'entreprise, qui craignent de voir remis en cause les 41 milliards d'euros de baisse de charges qui leur ont été promis. Les milliards du pacte de responsabilité et du CICE sont-ils correctement employés? Stéphane Le Foll a répété à plusieurs reprises cette semaine qu'il y aurait un "rapport d'évaluation du pacte de responsabilité avant l'été" et le porte-parole du gouvernement a déjà prévenu qu'"il y aura des décisions à en tirer". La motion présentée ce week-end par Jean-Christophe Cambadélis préconise de réorienter les crédits du pacte s'il était avéré que les entreprises ne jouent pas le jeu en embauchant. Or les derniers chiffres du chômage ne plaident dans ce sens. Mais reste à savoir à quel point la motion A engage le gouvernement.

### **A quoi ont servi les premiers 10 milliards d'euros?**

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) entré en vigueur en 2014 a représenté l'an passé 10 milliards d'euros de crédit d'impôt. En 2015, ce montant sera porté à 16 milliards. Le pacte de responsabilité qui est à l'oeuvre depuis le premier janvier y ajoute une baisse de l'impôt sur le chiffre d'affaires ainsi que des exonérations de cotisations, notamment patronales pour les salariés au smic (soit 4,5 milliards). L'ensemble des deux dispositifs porte l'aide octroyée à quelque 22 milliards d'euros. Une somme qui doit aider les entreprises à reconstituer leurs marges, afin de favoriser l'emploi et l'investissement.

Mais un an plus tard, les effets du CICE tardent à se faire sentir: si les marges des entreprises sont bel et bien en train de se redresser, pour partie grâce à l'euro faible et à la baisse des prix du pétrole, le nombre de chômeurs n'en finit plus d'enfler et l'investissement tarde à redécoller. L'an passé dans l'enquête de conjoncture de l'Insee sur l'utilisation du CICE, une majorité d'entreprises annonçaient pourtant vouloir utiliser ce surcroît de ressources pour l'investissement et plus d'un tiers anticipaient un effet positif sur l'emploi. Dans une récente note, l'économiste Patrick Artus

relève que l'amélioration des profits des entreprises a pour l'instant "conduit à une hausse modérée des dividendes" et à "une hausse des prévisions d'investissement". En revanche sur le front de l'emploi, c'est le calme plat. La déception est donc grande.

A gauche, de plus en plus de voix demandent donc une réorientation des crédits vers des mesures mieux ciblées.

"Si cette situation est confirmée par l'évaluation nationale, nous estimons que les 15 milliards du pacte qui restent à utiliser devraient dorénavant l'être plus directement pour favoriser l'emploi, l'investissement privé productif et les investissements publics" écrivent ainsi les signataires de la motion portée par le nouveau secrétaire nationale du Parti socialiste. Des annonces bien reçues par les frondeurs, vaincus mais pas endormis, qui veillent et rêvent toujours d'"en finir avec la politique de l'offre" initiée par François Hollande.

Pourtant, les positions des uns et des autres sont plus éloignées qu'il n'y paraît. Les frondeurs rêvent de rupture en rapatriant les milliards du CICE, vers l'investissement public ou les emplois aidés. Ils s'inscrivent dans la droite ligne de l'économiste Thomas Piketty qui considère le CICE comme "un énorme gaspillage d'argent public". La gauche gouvernementale, quant à elle, envisage tout au plus de "réserver les baisses de charges et d'impôts aux seules PME", comme le préconise par exemple la députée Karine Berger, ou aux entreprises vertueuses qui investiraient.

#### **Pourquoi le gouvernement peut difficilement y toucher**

Manuel Valls, de son côté, semble plutôt opter pour le statu quo, tout comme Bercy où l'entourage d'Emmanuel Macron précise que le dossier ne sera pas réexaminé avant le rapport d'évaluation que doit présenter au gouvernement l'agence **France Stratégie**, considérant que le dispositif, "commence à peine à porter ses fruits". Pourquoi donc chercher à enterrer le CICE au moment où il s'apprête à monter en puissance et plus encore le pacte qui ne tourne à plein que depuis janvier. Les mesures du gouvernement "ont besoin de plus de temps pour faire effet", confirmait à L'Express le directeur de l'OFCE Xavier Timbaut à l'occasion de la publication des mauvais chiffres du chômage en avril.

Ces derniers jours, les publications de la Banque de France puis de l'OCDE sont venu délivrer des perspectives encourageantes non seulement sur le front de la croissance française, mais également de l'emploi. Dans les deux cas, "les mesures d'allègement du coût du travail", et notamment le CICE et les exonérations charges découlant du pacte figuraient en bonne place parmi les facteurs cités par les analystes.

En outre, remettre en cause l'une ou l'autre de ces mesures, même à la marge, enverrait un bien mauvais signal aux chefs d'entreprise, laisse entendre Bertrand Martinot. Ce serait d'autant plus mal venu qu'au début de la semaine le gouvernement affichait encore sa volonté de redonner confiance aux entrepreneurs. Or ces derniers pointent régulièrement les effets désastreux de "l'instabilité réglementaire et fiscale", désignée par les libéraux comme l'un des principaux freins à l'investissement et à l'embauche. "J'ai l'intuition qu'un CICE qu'on veut remettre en cause tous les quatre matins n'est pas très efficace", ironise l'économiste.



## Pacte de responsabilité, mais quand donc l'évaluer ?

Ouverture du congrès PS à Poitiers vendredi. (© Sébastien Calvet)



Quand commence l'été ? De la réponse politique à cette question météorologique dépend, en partie, une réorientation hypothétique du Pacte de responsabilité, réclamée par de plus en plus de socialistes. Avant l'ouverture du congrès de Poitiers, certains ont multiplié les propos rassurants, promettant que l'évaluation de la pièce maîtresse du dispositif économique présidentiel, la clé de voûte de sa politique de l'offre, serait faite «avant l'été», selon les mots du porte-parole du gouvernement Stéphane Le Foll. «Juillet, ça peut être propice», abonde un proche du Premier ministre quand un conseiller élyséen glisse que la conférence sociale prévue début juillet serait un bon timing.

Oui mais. Si l'Assemblée nationale, qui siège jusqu'à fin juillet en session extraordinaire, a bien prévu de faire un nouveau bilan du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) après un premier rapport publié en octobre sur «l'utilisation des baisses d'impôts et de charges des entreprises», le gouvernement attend en réalité le verdict de **France Stratégie**, l'ex-Conseil d'analyse stratégique et ex-commissariat au Plan, que sa direction promet (aussi) pour «l'été 2015». Or, «ce sera plutôt pour la rentrée», selon une source ministérielle. Ce qui promet encore quelques semaines voire des mois de baston socialiste autour d'un magot de 15 milliards d'euros : le montant des aides aux entreprises au titre du Pacte de responsabilité pour 2016 et 2017. Un dirigeant hollandais met en garde : «Il faut à tout prix éviter un nouveau syndrome cagnotte» dont le gouvernement Jospin avait eu tant de mal à se dépatouiller entre 2000 et 2002 – contraint, sous la pression de l'opinion, de traduire un excédent budgétaire surprise par des réductions de taxes alors qu'il voulait privilégier le désendettement.

### Mise en place d'un ciblage

Là où ça se complique c'est que la motion A – signée par la plupart des cadors du PS, de Valls à Aubry en passant par les proches de Hollande – inscrit noir sur blanc le principe d'une «évaluation nationale» du Pacte et prévient que si les branches professionnelles ne signent pas plus d'accords, ces 15 milliards devront être investis «plus directement pour favoriser l'emploi, l'investissement privé productif et les investissements publics». Soit la mise en place d'un ciblage que souhaitent les socialistes depuis 2012, à défaut de pouvoir obtenir l'instauration de contreparties en bonne et due forme. Un ciblage pour privilégier les plus bas salaires et les entreprises qui en ont le plus

besoin - pas, par exemple, la grande distribution ou La Poste.

Mi-mai à Carcassonne, François Hollande a fait monter la mayonnaise en promettant une évaluation, mais sans préciser ses éventuelles conséquences. Il faut évaluer le pacte «non pas pour faire un contrôle tatillon, pour aller voir entreprise par entreprise ce qui s'est passé. Ca n'a pas de sens. Mais tout simplement pour faire une estimation de ce qui a pu être efficace, ce qui a pu être négocié ou ce qui ne l'a pas été», a expliqué le chef de l'Etat. Mais, prévient un conseiller présidentiel, pour «réorienter» le pacte, «la saisonnalité, ce n'est certainement pas maintenant. On voit mal comment quelque chose d'aussi ficelé, pensé, assumé peut être démantelé aussi rapidement». Pas de tournant, donc. «Tout ça s'agite et remonte parce qu'il y a un effet congrès, parce que le budget se prépare et parce que le contexte économique s'améliore même s'il reste chaotique», analyse ce conseiller. Mais pas question de détricoter la politique économique choisie par Hollande depuis trois ans. «La cohérence d'ensemble reste [car] les acteurs économiques encaissent très mal les coups de volant, à droite ou à gauche», fait valoir l'Elysée. Le nouveau volant de 100 000 emplois aidés, annoncé juste après les chiffres catastrophiques du chômage pour avril, ne doit pas être interprété comme le début d'un changement de cap: «C'est un enrichissement de l'arsenal pas une remise en cause, une ondulation, une oscillation.»

Mais Hollande s'apprête bel et bien à faire un geste en direction de sa majorité: le président a sommé Bercy de s'activer sur le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu après l'avoir remis sur le devant de la scène sans crier gare à Carcassonne, où il a multiplié les clins d'oeil à son discours du Bourget de janvier 2012. Le ministre des Finances, Michel Sapin, a dû promettre dans la foulée que ce serait fait «en 2016 ou en 2017». «Hollande a foutu le souk volontairement, analyse un cadre PS. Il sait que la gauche lui dira toujours: "et la réforme fiscale?". Donc il veut que ça bouge». Mais c'est sur les entreprises que le président percole toujours le plus. «Globalement, il est prêt à lâcher deux trois petites choses, confie un proche. Mais il a surtout bossé sur les PME.» Qui font l'objet d'un conseil des ministres restreint à l'Elysée mardi. Après le congrès.



## Pacte de responsabilité, mais quand donc l'évaluer ?



L'hypothèse et le calendrier d'une réorientation du Pacte fait débat chez les socialistes.

Quand commence l'été ? De la réponse politique à cette question météorologique dépend, en partie, une réorientation hypothétique du Pacte de responsabilité, réclamée par de plus en plus de socialistes. Avant l'ouverture du congrès de Poitiers, certains ont multiplié les propos rassurants, promettant que l'évaluation de la pièce maîtresse du dispositif économique présidentiel, la clé de voûte de sa politique de l'offre, serait faite «avant l'été», selon les mots du porte-parole du gouvernement Stéphane Le Foll. «Juillet, ça peut être propice», abonde un proche du Premier ministre quand un conseiller élyséen glisse que la conférence sociale prévue début juillet serait un bon timing.

Oui mais. Si l'Assemblée nationale, qui siège jusqu'à fin juillet en session extraordinaire, a bien prévu de faire un nouveau bilan du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) après un premier rapport publié en octobre sur «l'utilisation des baisses d'impôts et de charges des entreprises», le gouvernement attend en réalité le verdict de **France Stratégie**, l'ex-Conseil d'analyse stratégique et ex-commissariat au Plan, que sa direction promet (aussi) pour «l'été 2015». Or, «ce sera plutôt pour la rentrée», selon une source ministérielle. Ce qui promet encore quelques semaines voire des mois de baston socialiste autour d'un magot de 15 milliards d'euros : le montant des aides aux entreprises au titre du Pacte de responsabilité pour 2016 et 2017. Un dirigeant hollandais met en garde : «Il faut à tout prix éviter un nouveau syndrome cagnotte» dont le gouvernement Jospin avait eu tant de mal à se dépatouiller entre 2000 et 2002 – contraint, sous la pression de l'opinion, de traduire un excédent budgétaire surprise par des réductions de taxes alors qu'il voulait privilégier le désendettement.

### Mise en place d'un ciblage

Là où ça se complique c'est que la motion A – signée par la plupart des cadors (...)



## Comment les industriels brevettent la nature

Prenons un brocoli. Un légume aux multiples variétés développées au fil du temps par la nature ou la main de l'homme. Ces variétés portent en elles des caractères : telle teneur en sucre, tel goût, tel bienfait... C'est ce qu'on appelle les « traits natifs ».

Imaginons que vous soyez capable, grâce à la technologie, d'aller chercher les données correspondant à ces traits, dans l'ADN du brocoli, afin de les transférer sur une autre variété.

En toute modestie, vous clamez être l'inventeur de ce trait naturel et en demandez l'exclusivité commerciale sur les vingt prochaines années, quel que soit le nombre de plantes qui portent ce trait.

Saugrenu ? Pourtant, les demandes sur les traits natifs se multiplient en Europe. Et la grande chambre des recours de l'Office européen des brevets (OEB) leur a envoyé un signal positif le 25 mars, en faisant droit à deux d'entre elles après dix années de bataille juridique, l'une sur une tomate ridée, peu demandeuse en eau ; l'autre sur un brocoli aux bienfaits « anticancer »'.

Derrière cette décision qui fera jurisprudence, se cache un jeu de lobbying qui a progressivement transformé les semences en produit industriel comme un autre. Michel Vivant, professeur de droit à Sciences-Po Paris, avertit :

« Le risque : que les données de la nature soient monopolisées. »

### A l'assaut d'une faille juridique

Le brevet est né de la culture industrielle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Michel Vivant explique :

« C'est alors équilibré, il y a une invention, pour laquelle on touche des droits d'auteur, et elle finit par tomber dans le domaine public. »

Pendant longtemps, le vivant en général et les végétaux en particulier ont été complètement exclus de la brevetabilité en Europe. Mais les industriels de l'agrochimie puis des biotechnologies s'intéressent de plus en plus au marché des semences et « cherchent à imposer l'idée que pour développer la recherche biologique, animale comme végétale, le brevet est nécessaire », explique Frédéric Thomas, historien des sciences et co-auteur de « Semences : une histoire politique ».

« Alors qu'à partir de 1980, les Etats-Unis brevètent les OGM, l'Europe se dit qu'elle doit suivre et concède en 1998 la directive 98-44. Un texte contradictoire, dont le but est de faire cohabiter deux systèmes juridiques et deux types d'acteurs différents. »

- D'un côté, le système Upov, en vigueur depuis 1961, qui interdit de breveter toute variété issue de l'agriculture dite « conventionnelle » ou de procédés biologiques, et qui laisse les ressources génétiques en accès libre afin de favoriser la recherche, à but commercial ou universitaire.
- De l'autre, on ouvre la possibilité de breveter le vivant si cela relève de « l'invention », en l'occurrence, une mutation au sein d'une espèce.

A l'époque, on parle bien d'OGM, mais le développement technologique va brouiller les cartes a posteriori et les demandes de brevets sur des végétaux non OGM se multiplient à partir des années 2000. Parmi elles apparaissent notre tomate ridée et le brocoli anticancer.

### Séquençage génétique

On y trouve aussi une demande de la firme suisse Syngenta portant sur le trait natif d'un poivron insensible à un insecte nuisible, la mouche blanche. Ce trait de caractère est issu de reproduction conventionnelle, naturelle – il existait dans une espèce sauvage – mais la multinationale a isolé la séquence génétique de cette insensibilité et l'a transposée sur une variété comestible grâce aux technologies de biologie moléculaire.

Ce que l'historien déplore : jamais de telles demandes n'auraient été possibles au moment de la rédaction des textes, selon lui :

« On fait face à un nouveau type de science, qui nécessite un nouveau type de protection. »

Ce vide juridique se situe dans « une tendance globale : depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, la propriété intellectuelle fait face à un objet nouveau dont elle ne sait pas quoi faire : l'information », estime Michel Vivant.

On arrive donc aujourd'hui à une nouvelle étape, après dix années de batailles juridiques, au cours desquelles, explique Frédéric Thomas :

« Les lobbies du brevet ont tenté de démontrer que leurs demandes n'empiètent pas sur ce qui relève de la protection Upov, et qu'elles sont, par conséquent, légitimes. »

### **Oubliez la morale...**

Dernier argument en date : la demande de brevet relatif aux traits ne porte pas spécifiquement sur une variété de plante, qui relève du système Upov. Argument jugé recevable par l'Office européen des brevets le 25 mars au sujet de la tomate ridée et du brocoli anticancer.

Guy Kastler, président du Réseau semences paysannes, regrette l'étendue de ce type de brevet, mais aussi que « le juge a estimé qu'il n'avait pas à se prononcer sur le plan moral ».

Un brocoli (Abish Falcon/Flickr/CC)

Pour Michel Vivant, plutôt que s'opposer par principe à toute demande portant sur des traits préexistants, le juge s'est montré sensible aux solutions que ces séquences génétiques pouvaient apporter. Une position qui peut s'expliquer par « la volonté des juridictions spécialisées de défendre leur pré carré ». Le spécialiste de la propriété intellectuelle fait le parallèle avec une décision récente de la Cour suprême des Etats-Unis qui s'en est tenue à ces principes.

### **« Tout cela est coûteux... »**

Les demandes de brevet sont soumises à des critères, entre autres d'application industrielle et de nouveauté. Que l'on ait confiance ou pas en l'Office européen des brevets pour être strict en la matière, une chose est sûre : la décision du 25 mars fera jurisprudence. Guy Kastler ironise :

« Dans le vivant, on n'a pas fini de breveter. L'OEB invente une invention : un caractère, déjà connu, devient nouveau parce qu'on a réussi à l'identifier. »

Le Réseau semences paysannes fait partie d'une coalition d'ONG qui a déposé un recours contre le poivron anti-mouche blanche de Syngenta.

Un dossier sur lequel Glaïeul Mamaghani, responsable de la communication externe de la firme suisse, se dit « confiante ». Elle insiste sur le fait que ce caractère est initialement présent dans une espèce non comestible et qu'il a été pioché « dans une banque de gènes en accès libre ». Le consommateur est gagnant, assure-t-elle, « une amélioration de la qualité des produits, gustative, sanitaire... »

« Il nous a fallu quinze ans pour stabiliser le caractère avec une espèce comestible. Tout cela est coûteux en temps et en investissement, il est normal d'être rémunéré. »

Avant de résumer : « Le brevet est important pour l'innovation. »

Dans un courrier inquiet, le Haut Conseil des biotechnologies (HCB) avait tenté de rappeler à l'OEB que c'est au contraire l'innovation qui avait impulsé la création du système Upov, préféré au brevet :

« Les obtentions végétales ne sont pas des produits industriels comme les autres. Rien n'est créé ex nihilo, toute nouvelle sélection reposant sur des variétés sélectionnées précédemment. »

Et le HCB de conclure que « la garantie du libre accès au patrimoine génétique est donc un enjeu très fort pour les sélectionneurs ».

### **La nature saturée**

En 2013, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (rebaptisé **France stratégie**)

faisait part, lui aussi, dans une note d'analyse [PDF], de ses craintes face à cette pression croissante en vue de l'élargissement du champ d'application du brevet.

« La délivrance de tels brevets (à portée très large, sur des gènes naturels) – et les difficultés d'accès à l'information conduit d'ores et déjà à des situations de blocage pour l'industrie semencière européenne. »

On peut citer l'entreprise hollandaise Rijk Zwaan, qui a obtenu un brevet sur des salades résistant à un puceron. Un trait déjà connu, présent dans 90% des variétés de laitues commercialisées, entre autre par Gautier Semences. N'ayant pas les moyens de financer un procès pour faire invalider le brevet, l'entreprise provençale a donc dû payer des redevances à Rijk Zwaan pour continuer à exploiter sa variété.

Les conflits juridiques se sont multipliés ces dernières années, ce qui ne joue pas en faveur des petites entreprises, moins à même de se protéger de procédures lourdes et compliquées.

Au milieu de ce champ de mines, où l'on ne sait plus bien ce qui est breveté ou pas, on assiste à la création depuis quelques mois de plate-formes rendant accessible une base de données. Glaïeul Mamaghani met en avant une volonté « d'échanger l'information, de publier nos tarifs, le catalogue », tandis que Guy Kastler y voit une résurgence des Patent pools (la mise en commun de brevets par plusieurs sociétés ou organisations), où « ceux qui possèdent les brevets se partagent le marché ».

Pour Michel Vivant, c'est avant tout le reflet d'un marché déjà complètement saturé par la propriété intellectuelle :

« Les questions de l'économie de l'immatériel méritent d'être posées. On met des droits d'auteur de partout, sans s'interroger sur la finalité des inventions que l'on brevète. »



## "La sous-performance de la logistique française coûte entre 20 et 60 milliards d'euros"

Le député François-Michel Lambert, président de la conférence nationale sur la logistique qui aura lieu le 9 juillet 2015 à Paris, livre son analyse et ses priorités. Il veut inscrire la logistique dans une politique globale de performance économique.



Logistiques Magazine : En tant que député Europe Ecologie les Verts (EELV) et président-fondateur de l'Institut de l'économie circulaire, quelle tonalité allez-vous donner à la conférence nationale sur la logistique ?

François-Michel Lambert : "Je souhaite offrir l'opportunité de réfléchir sur la logistique avec des personnes extérieures, par exemple, des sociologues et des acteurs de la nouvelle économie, qui puissent apporter un regard différent sur le sujet. Je veillerai à ce que les débats ne tombent pas dans la défense des intérêts privés du moment mais soient placés dans un contexte prospectif. Il est temps que l'on passe à la logistique, non pas 2.0 mais 4.0, dans l'esprit de l'usine du futur ou de l'usine 4.0 allemande.

Si l'on devait donner un nom grand public à la conférence nationale, ce serait "Logistique 2025", en écho au récent rapport "Quelle France dans 10 ans ?", dirigé par **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général à la stratégie et à la prospective. La conférence nationale de la logistique n'est pas une fin en soi mais doit au contraire marquer l'an 1 de la logistique, être le point de départ d'une stratégie logistique nationale. Jusqu'à maintenant, la logistique était perçue, dans le meilleur des cas, comme une filière créatrice de bâtiments et d'activités immobilières répartis de manière hétérogène sur le territoire ; et, au pire, comme un dégât collatéral subi par le citoyen.

Nous allons donc inverser l'approche et prendre la logistique comme un levier d'opportunités économiques, de mieux vivre social et environnemental. Il faut aussi intégrer la logistique dans la performance économique globale, dans la nouvelle économie collaborative, dans la mutation actuelle de la société et dans le quotidien des Français en général. Je pense, par exemple, que l'écotaxe aurait pu être une solution-miracle si elle avait été inscrite dans le cadre d'un objectif général de sortie de l'aberration du tout camion à moitié vide. De même, la multimodalité

deviendra naturellement une réalité quand elle sera intégrée dans une politique globale, dans une démarche d'amélioration continue et de recherche permanente de la performance logistique.

Aujourd'hui, le coût du transport est relativement faible. C'est une variable d'ajustement pour corriger les erreurs et les dysfonctionnements. On doit se mettre dans une logique où le transport deviendra une ressource coûteuse. Une logistique efficace, c'est moins de gasoil, moins d'entrepôts de stockage, moins de produits détruits et moins d'emplois diffus pour compenser la sous-performance. En novembre 2012, lors d'une audition à l'Assemblée nationale, Philippe Duong, du cabinet Samarcande, avait estimé la sous-performance de la logistique française à un montant compris entre 20 et 60 milliards d'euros. Autrement dit, on pourrait gagner plusieurs dizaines de milliards d'euros en améliorant la logistique des entreprises, des PME aux grands groupes".

L. M. : Concrètement, que peut-on attendre de la conférence nationale sur la logistique ?

F.-M. L. : La logistique a besoin de transversalité. Je suis très attaché au fait que la logistique soit reliée aux pouvoirs exécutifs, aux politiques publiques. Cela doit se traduire, sur le plan politique, a minima par la création d'un poste de délégué interministériel chargé de la performance logistique. Ce dernier pourrait être rattaché au ministère du Développement durable ou au Premier ministre. Cette transversalité de l'exécutif devra aussi se traduire au niveau des régions et des inter-communalités par la nomination d'un vice-président en charge de la logistique.

Cela pourra aussi déboucher sur des mesures concrètes destinées aux entreprises, comme le financement d'aides ciblées pour permettre aux entreprises de s'équiper en logiciels d'aide au pilotage des flux (WMS, système de gestion d'entrepôt, et TMS pour les flux transport) ou le déploiement de Mooc (ou plateforme collaborative de e-learning) pour les PME et les TPE. Un peu dans le même esprit que les formations à l'éco-conduite.

L. M. : L'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie et la Grande-Bretagne ont structuré leur stratégie logistique au niveau national dans les années 2008-2010. N'est-ce pas déjà trop tard pour la France ?

F.-M. L. : Absolument pas ! Le masterplan logistique allemand a été pensé en 2005-2006, à une époque où les smartphones n'existaient pas. L'avantage d'organiser cette conférence nationale sur la logistique aujourd'hui, c'est que l'on va pouvoir prendre en compte la révolution numérique qui bouleverse tout, la technologie mais aussi la circulation des flux physiques et les modèles de relations sociales dans les entreprises. Par exemple, Michelin a récemment annoncé son entrée dans un monde "serviciel" où le modèle collaboratif est de mise, y compris pour les ouvriers.

La France a des atouts, comme Haropa ou Fos-Marseille, qui ne sont pas exploités à leur juste mesure. Le problème, c'est que ces infrastructures ne sont pas pilotées dans le cadre d'une stratégie globale".

François-Michel Lambert : un député expert de la logistique

L'écologiste François-Michel Lambert milite pour un masterplan logistique à la française depuis qu'il a été élu député des Bouches-du-Rhône en juin 2012. C'est donc tout naturellement qu'il a été choisi par le gouvernement pour présider la conférence nationale de la logistique du 9 juillet 2015, dont l'organisation a été inscrite dans la loi du 28 mai 2013 suite à un amendement déposé par Gilles Savary, député PS de Gironde.

Avant d'entrer en politique, François-Michel Lambert a été responsable logistique chez Pernod-Ricard (de 2002 à 2004) puis enseignant-chercheur au sein de Jonction, cabinet indépendant adossé au Centre de Recherche sur le Transport et la Logistique (CRET-LOG) d'Aix-Marseille Université. Parmi ses missions, une étude prospective sur le port de Marseille à 2020, un voyage d'études à Sao Paulo sur la logistique urbaine, la définition d'un projet de développement pour le port de Baia Blanca en Argentine et un sujet sur les Marchés d'Intérêt Nationaux (MIN) de Bordeaux, Marseille, Rennes, Angers.

Quatre ateliers thématiques pour préparer la Conférence

Avant la tenue de la conférence au mois de juillet, des rendez-vous en région vont être organisés

et plusieurs ateliers de travail ont été programmés autour des quatre leviers identifiés dans le rapport préparatoire à la conférence, remis au gouvernement le 18 mars 2015 par l'universitaire Michel Savy :

- performance logistique : Laurent Grégoire, président de la section thématique logistique et supply chain à la Commission Nationale des Services (CNS).
- Compétences/formation : Jean-André Lasserre, directeur des relations institutionnelles et des études à l'AFT
- Logistique et territoires : Michel Savy, professeur émérite à l'université Paris-Est
- Recherche et innovation : Philippe Deysine, délégué général de Nov@log.

© Tous droits réservés



## Une conférence sociale à la rentrée

### FranceLundi 8 Juin 2015

Marie Bellan / Journaliste | Le 08/06 à 06:00

Le gouvernement entend réunir les partenaires sociaux à la rentrée pour une nouvelle conférence sociale thématique. Celle-ci porterait à la fois sur le compte personnel d'activité (son contenu et son fonctionnement), sur les sujets environnementaux de la COP 21 (la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques qui se déroulera à Paris en décembre) et sur les recommandations de la mission Combrexelle. Le conseiller d'Etat, Jean-Denis Combrexelle, ancien directeur de la Direction générale du travail, doit remettre au mois de septembre son rapport sur la place des accords collectifs en entreprise. Il devra se prononcer sur l'étendue des sujets qui peuvent être traités par accord collectif plutôt que par la loi. Et sur la hiérarchie à établir entre l'accord collectif majoritaire et le contrat de travail individuel.

@mbellan1 Suivre Infos 0 Lecture différée



Imprimer Et aussi sur les Echos Les articles à la une International Les tensions entre l'Union européenne...

Jean-Claude Juncker attend toujours des contre-propositions d'Alexis Tsipras. Angela...



International A Athènes, le plan des créanciers est...

Le gouvernement grec et le parti Syriza affirment rejeter en bloc les propositions des...

Ukraine : les sanctions contre la Russie au menu

L'Union européenne et les Etats-Unis affichent leur unité au sujet des sanctions contre la Russie sur fond de tensions en Ukraine. « Personne ne doit avoir peur de la Russie ». La campagne médiatique de Vladimir...

Les articles les plus lus



Politique 1 Montebourg se pose en meneur de la fronde

Dans une tribune rédigée avec le banquier Matthieu Pigasse, l'ex-ministre accuse...



International 2 En Corée, la course contre la montre face...  
Le nombre de contaminations au coronavirus en Corée du Sud atteint 87 cas, dont 23 cas...



International 3 Législatives en Turquie : l'AKP perd la...  
Le parti islamo-conservateur de Recep Tayyip Erdogan est arrivé en tête aux élections...



Tourisme - Transport 4 La RATP pourrait perdre son régime fiscal...  
L'entreprise publique ne paie pas d'impôt sur les sociétés. Bercy veut mettre fin à cette...



## Déséquilibre

•  
•

5 juin 2015

Les excès de la régulation concurrentielle

Les droits de la régulation et de la concurrence concourent tous deux au développement de la concurrence sur le marché, mais leurs domaines respectifs d'intervention diffèrent pour partie.

Le droit de la régulation permet à la puissance publique d'intervenir directement ou indirectement lorsque le marché ne parvient pas à s'autoréguler par le seul jeu concurrentiel. S'insérant pleinement dans une conception libérale de l'économie (M.-A. Frison-Roche, *Regulation versus Competition* : *The Journal of Regulation*, n° 7, 2011, I-1-30), il assure ainsi une mission transitoire et a vocation, après avoir rempli son office, à s'éteindre.

Le droit de la concurrence vise quant à lui à garantir les objectifs d'intérêt général propres au fonctionnement du marché, tels que la protection du consommateur.

Il agit à cet effet préventivement, au travers du contrôle des concentrations ou de l'édiction de textes non normatifs, tels que des avis ayant vocation à encadrer le comportement des entreprises. L'Autorité de la concurrence exerce à ce titre un contrôle ex ante, lui permettant de « construire » et donc de réguler le marché.

Il sanctionne également les atteintes portées à la concurrence par des comportements fautifs, incriminés comme tels, afin de rétablir les conditions d'une concurrence satisfaisante. Ce contrôle ex post permet à l'Autorité de « réparer » le marché, par le biais du contrôle des pratiques anticoncurrentielles et du pouvoir d'injonction structurelle résultant des articles L. 430-9 et L. 752-26 du Code de commerce, applicables en cas d'exploitation abusive d'une position dominante ou d'un état de dépendance économique.

C'est ainsi dans le respect de cet équilibre fondamental que s'inscrivaient jusqu'à présent les pouvoirs accordés à l'Autorité de la concurrence.

Cet équilibre s'apprête toutefois à être rompu par le Projet de loi pour la croissance et l'activité, dit Projet de loi Macron, qui prévoit à son article 11 d'octroyer à l'Autorité un pouvoir d'injonction structurelle en l'absence de tout comportement répréhensible.

Celui-ci lui permettra d'exiger qu'une entreprise en position dominante sur le marché du commerce de détail en métropole procède à la cession d'actifs, en raison de simples préoccupations de concurrence du fait de prix et de marges anormalement élevés, et ce alors même qu'aucun abus n'aura été constaté.

Certes l'Autorité dispose déjà d'un pouvoir similaire, mais celui-ci était jusqu'à présent applicable uniquement dans les départements et les régions d'Outre-mer « eu égard aux contraintes particulières de ces territoires découlant notamment de leurs caractéristiques géographiques et économiques », selon les termes de l'article L. 752-27 du Code de commerce.

En métropole au contraire, le droit de la concurrence permet déjà d'assurer le fonctionnement normal et équilibré de ce secteur, fortement concurrentiel et beaucoup moins concentré que les marchés ultramarins. À cet égard, le marché de la distribution alimentaire en France présente un des taux de concentration les plus faibles d'Europe.

Rien ne justifie alors que l'Autorité dispose d'un pouvoir d'intervention sur la structure du marché en l'absence de toute faute de l'entreprise, sauf à vouloir le retour d'une forme d'économie administrée.

L'injonction structurelle en passe d'être adoptée constitue donc un outil sans précédent, irrespectueux des mécanismes concurrentiels et qui, selon la commission dirigée par l'ancienne vice-présidente de l'Autorité Anne Perrot, « déroge largement à la philosophie du droit de la

concurrence ».

S'il est de la responsabilité du législateur de garantir l'intensité de la concurrence dans l'intérêt du consommateur, il lui incombe aussi de ne pas sacrifier l'équilibre des différentes composantes de l'ordre public économique.

Or si le Projet de loi Macron traduit la volonté du législateur d'ouvrir davantage le marché à la concurrence, l'injonction structurelle sert une mission de régulation et de police des prix qui n'est pas justifiée et qui s'affranchit des principes traditionnels garants de notre démocratie.

La rupture de l'équilibre entre droit de la régulation et droit de la concurrence est patente, et il est fort regrettable que la France s'inscrive dans cette voie dangereuse.

Didier Théophile



## FISCALITÉ - CICE : plus de 10 milliards d'euros déclarés par les entreprises en 2014



► D'après les derniers chiffres publiés par France Stratégie, organe de réflexion rattaché au Premier ministre, environ 635 000 entreprises ont fait état auprès de l'administration fiscale d'une créance de 10,3 milliards d'euros l'an dernier au titre du crédit d'impôt pour la com-

pétitivité et l'emploi (CICE). Sur ce montant, 2,6 milliards ont été préfinancés.

En 2014, l'assiette globale des rémunérations éligibles au CICE déclarées par les entreprises s'est quant à elle établie à 290,2 milliards d'euros, un périmètre proche de celui estimé par l'Etat, à savoir 304 milliards d'euros.



# Un mois d'actualité

**MAI 2015**

L'activité législative a été intense en mai. Au Sénat, le projet de loi Macron a été adopté avec des amendements: les sénateurs ont dispensé les TPE de la plupart des contreparties au travail dominical et simplifié le compte pénibilité. Le gouvernement s'est engagé dans la foulée à simplifier le compte et annoncé le report de l'entrée en vigueur des six derniers facteurs de pénibilité. De leur côté, les députés ont examiné le projet de loi dialogue social, adoptant la création des commissions paritaires régionales interprofessionnelles, très contestées par le patronat. Par ailleurs, en mai, un nouveau plan de mobilisation pour l'apprentissage et la formation des chômeurs a été arrêté entre l'État, les partenaires sociaux et les régions.

## Budget et fiscalité

■ **La PPE servie en 2015:** la Direction générale des finances publiques rappelle, le 15 mai, que la PPE (qui a été supprimée par la loi de finances rectificative pour 2014) sera attribuée en 2015 dans les conditions de droit commun.

*L'actualité n° 16835 du 19 mai 2015*

■ **Plus de 900 000 entreprises ont bénéficié du CICE en 2014:** plus de 900 000 entreprises ont bénéficié de 8,7 milliards d'€ de remboursements ou imputations au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en 2014, a indiqué, le 12 mai, la Direction générale des finances publiques.

*L'actualité n° 16834 du 18 mai 2015*

## Chômage

■ **Vers une aide de 300 € pour les chômeurs de plus de 60 ans:** le ministre du Travail annonce, le 20 mai, la création d'une aide de 300 €/mois pour les chômeurs de plus de 60 ans bénéficiaires des minima sociaux (ASS ou du RSA socle) qui ont suffisamment cotisé mais n'ont pas l'âge requis pour la retraite.

*L'actualité n° 16838 du 22 mai 2015*

■ **Pôle emploi renforce le contrôle des chômeurs:** Pôle emploi présente, le 15 avril, aux syndicats son projet de généraliser, à partir d'août, le contrôle de la recherche d'emploi par les chômeurs, en affectant 200 postes équivalent temps plein aux futures équipes de contrôle. Le 20 mai, le conseil d'administration approuve ce dispositif, suscitant des réactions divergentes parmi les syndicats. Le 26 mai, le ministère du Travail précise que le gouvernement renonce à donner aux agents de Pôle emploi l'accès aux comptes bancaires des chômeurs.

*L'actualité n° 16835 du 19 mai 2015*

*L'actualité n° 16838 du 22 mai 2015*

*L'actualité n° 16839 du 26 mai 2015*

*L'actualité n° 16841 du 28 mai 2015*

## Contrat de travail

■ **Le groupe Thales pérennise le télétravail:** le groupe Thales a conclu, le 24 avril 2015, avec l'ensemble des organisations syndicales, un nouvel accord-cadre relatif au télétravail. Celui-ci y est organisé sur la base de deux jours par semaine maximum. Les signataires mettent également en place un quota maximum de télétravailleurs.

*L'actualité n° 16938 du 22 mai 2015*

■ **La relation de travail «classique», un modèle en perte de vitesse selon l'OIT:** dans son nouveau rapport annuel «Emploi et questions sociales dans le monde 2015», publié le 19 mai, l'OIT relève que le modèle de l'emploi «classique» – salarié en contrat

permanent à temps plein – tend à perdre du terrain sur le marché du travail mondial. Un phénomène porteur d'insécurité pour les travailleurs, qui doit inciter les gouvernements à adapter leur législation sociale. *L'actualité n° 16837 du 21 mai 2015*

## Conventions et accords

■ **La mission Combrexelle sur les accords collectifs est lancée:** missionné par Manuel Valls début avril pour réfléchir sur la place de l'accord collectif dans l'élaboration des normes sociales, Jean-Denis Combrexelle a présidé, le 4 mai, la première réunion de la commission mise en place à cet effet. Celle-ci travaillera sur trois thématiques: les relations entre le bloc législatif et le bloc conventionnel, l'articulation entre accord de branche et accord d'entreprise et le rapport entre accord collectif et contrat de travail.

*L'actualité n° 16829 du 6 mai 2015*

■ **Vers la conclusion d'une convention collective de la branche ferroviaire:** un accord du 23 avril, minoritaire, mais non frappé d'opposition majoritaire, définit le champ d'application d'une convention collective nationale de la branche ferroviaire. Cette négociation, prévue par la loi du 4 août

2014 portant réforme ferroviaire, concerne environ 160 000 salariés.

*L'actualité n° 16841 du 28 mai 2015*

## Droit disciplinaire

■ **Une demande d'explication écrite peut constituer une sanction disciplinaire :** dans un arrêt du 19 mai, la Cour de cassation confirme qu'une demande d'explications écrites, mise en œuvre à la suite de faits considérés comme fautifs par l'employeur et donnant lieu à l'établissement d'un procès-verbal conservé au dossier du salarié, constitue une sanction disciplinaire. Ces mêmes faits ne peuvent donc donner lieu à un licenciement disciplinaire ultérieur.

*L'actualité n° 16841 du 28 mai 2015*

## Droit du travail

■ **Les salariés d'un sous-traitant peuvent être inclus dans l'effectif de l'entreprise d'accueil :** dans un arrêt du 15 avril, la Cour de cassation précise, à propos de la prise en compte des salariés de sous-traitants intervenant sur des chantiers, que les salariés mis à disposition qui doivent être inclus dans l'effectif de l'entreprise utilisatrice, en application de l'article L. 1111-2 du Code du travail, sont ceux qui sont intégrés de façon étroite et permanente à la communauté de travail, peu important la nature juridique des liens avec l'entreprise utilisatrice.

*L'actualité n° 16831 du 11 mai 2015*

## Égalité et diversité

■ **Neutralité et principe de laïcité dans les établissements accueillant les jeunes enfants :** les députés ont adopté, le 13 mai, une proposition de loi visant à étendre l'obligation de neutralité aux structures en charge de la petite enfance. L'obligation de neutralité en matière religieuse ne vise plus les seuls établissements bénéficiant d'une aide publique.

*L'actualité n° 16835 du 19 mai 2015*

■ **Suppression par le projet de loi dialogue social du rapport de situation comparée :** le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh), le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle et le Défenseur des droits ont émis de fortes réserves sur le projet de loi Rebsamen. Ils estiment que la disparition programmée du rapport de situation comparée irait à l'encontre de l'objectif d'effectivité du principe d'égalité entre les femmes et les hommes. Face à ces inquiétudes, le gouvernement a annoncé, le 11 mai, une modification en ce sens du projet de loi.

*L'actualité n° 16833 du 13 mai 2015*

*L'actualité n° 16837 du 21 mai 2015*

■ **Le gouvernement annonce 13 mesures pour lutter contre les discriminations au travail :** le CV anonyme obligatoire sera bel et bien enterré, a confirmé François Rebsamen, le 19 mai, lors de la présentation officielle du rapport du groupe de dialogue sur la lutte contre les discriminations en entreprise. En revanche, le ministre du Travail a annoncé la mise en œuvre de 12 autres mesures, dont l'instauration d'une action collective.

*L'actualité n° 16837 du 21 mai 2015*

■ **Peugeot Citroën maintient le cap en faveur de la diversité et de la cohésion sociale :** un nouvel accord portant sur la diversité et la cohésion sociale dans l'entreprise a été conclu, le 21 mai, chez PSA Peugeot Citroën. Signé

pour trois ans, il concerne un groupe qui compte 125 nationalités différentes, emploie 5 700 personnes en situation de handicap et dont plus d'un tiers des salariés en France a plus de 50 ans.

*L'actualité n° 16839 du 26 mai 2015*

## Emploi

■ **L'emploi salarié repart légèrement à la baisse au premier trimestre 2015 :** après une quasi-stabilité au 4<sup>e</sup> trimestre 2014, l'emploi salarié marchand se replie de 0,1 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, selon les estimations provisoires de la Dares et de l'Insee parues le 13 mai.

*L'actualité n° 16835 du 19 mai 2015*

■ **Concertations en vue sur l'emploi dans les TPE-PME :** le Premier ministre annonce, le 21 mai, qu'il recevra les organisations syndicales et patronales les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> juin « pour entendre leurs propositions », afin de faciliter l'activité et l'embauche dans les TPE-PME.

*L'actualité n° 16839 du 26 mai 2015*

■ **Les propositions du Cese sur l'emploi dans la transition écologique :** dans son avis sur « l'emploi dans la transition écologique », adopté le 26 mai, le Conseil économique social et environnemental considère qu'il faut intégrer la question de la transition écologique au dialogue social, notamment dans le cadre de la GPEC et du plan de formation. Il propose aussi d'ajouter la maîtrise des règles environnementales de base au socle de compétences.

*L'actualité n° 16841 du 28 mai 2015*

■ **Projet de loi de modernisation du droit de l'outre-mer :** un projet de loi relatif à la modernisation du droit de l'outre-mer a été présenté, le 29 avril, en Conseil des ministres. Dans le domaine social, le texte dote notamment l'Agence des outre-mer pour la mobilité (Ladom) d'un statut d'établissement public administratif, afin d'offrir aux Français ultramarins, notamment aux jeunes, de meilleures opportunités de formation et d'emploi.

*L'actualité n° 16827 du 4 mai 2015*

■ **L'industrie des tuiles et briques s'engage dans le cadre d'un pacte de responsabilité :** un accord mettant en œuvre le pacte de responsabilité au sein de l'industrie des tuiles et briques a été conclu le 3 février 2015. La branche prend des engagements chiffrés en matière d'embauche et d'alternance, en les conditionnant à une évolution favorable du marché de la construction.

*L'actualité n° 16833 du 13 mai 2015*

## Europe

■ **Les députés européens souhaitent la reprise du dialogue sur le projet de directive allongeant le congé maternité :** dans une résolution adoptée le 20 mai, le Parlement européen appelle le Conseil des ministres de l'UE à mettre fin au blocage des discussions sur le projet de directive visant à allonger la durée du congé de maternité. Le Conseil n'a en effet toujours pas répondu à la proposition du Parlement de porter ce congé à 20 semaines, contre 14 actuellement.

*L'actualité n° 16839 du 26 mai 2015*

■ **L'Allemagne encadre la représentation syndicale :** les députés allemands ont adopté, le 22 mai, au lendemain d'un énième conflit au sein de la Deutsche Bahn, une loi encadrant la représentativité des syndicats. L'objectif est de juguler les conflits sociaux provoqués par des instances minoritaires.

*L'actualité n° 16840 du 27 mai 2015*

veaux dispositifs de formation comme le CPF, ce texte conforte aussi les outils mis en place dans le précédent accord conclu en juin 2011.

*L'actualité n° 16830 du 7 mai 2015*

■ **La branche du sport choisit Uniformation comme seul Opcv** : les partenaires sociaux de cette branche, qui compte plus de 60 000 salariés, ont signé, le 24 mars, un avenant à leur CCN qui marque une réunification de la branche en matière de formation, notamment avec le choix d'un seul Opcv pour la collecte des fonds. Un financement conventionnel est par ailleurs instauré.

*L'actualité n° 16830 du 7 mai 2015*

■ **La promotion immobilière actualise des dispositions sur la formation et les salaires** : un avenant, conclu le 20 février par la fédération patronale des promoteurs immobiliers et trois fédérations syndicales, modifie les dispositions conventionnelles en matière de formation.

*L'actualité n° 16831 du 11 mai 2015*

■ **L'enseignement privé hors contrat institue une contribution conventionnelle et adapte le CPF** : par un accord du 24 mars, la branche met en place une contribution conventionnelle pour le financement de la formation professionnelle et organise les modalités de fonctionnement du compte personnel de formation.

*L'actualité n° 16938 du 22 mai 2015*

## IRP

■ **Les sénateurs bouleversent les règles de la représentation du personnel** : les sénateurs ont adopté, le 12 mai, en 1<sup>re</sup> lecture, le projet de loi Macron pour la croissance et l'activité, en y intégrant de nombreux amendements relatifs aux institutions représentatives du personnel. Ils veulent notamment relever les seuils sociaux de 11 à 21 et de 50 à 100 salariés et fusionner CE et CHSCT.

*L'actualité n° 16834 du 18 mai 2015*

■ **L'Assemblée entame l'examen du projet de loi sur le dialogue social** : les députés ont entamé, le 26 mai, l'examen du projet de loi sur le dialogue social. Ils ont adopté, le 27 mai, la création de commissions paritaires régionales interprofessionnelles pour représenter les salariés et employeurs des TPE, ainsi que les mesures concernant « la valorisation des parcours professionnels » des élus du personnel et des salariés titulaires d'un mandat syndical. Ils ont aussi décidé, malgré les réserves du ministre du Travail, d'abaisser à 1 000 salariés, contre 5 000 actuellement, le seuil à partir duquel le conseil d'administration d'une entreprise doit comprendre des administrateurs salariés.

*L'actualité n° 16838 du 22 mai 2015*

*L'actualité n° 16839 du 26 mai 2015*

*L'actualité n° 16840 du 27 mai 2015*

*L'actualité n° 16842 du 29 mai 2015*

■ **Renault renforce le rôle du comité de groupe au niveau national et international** : par un accord du 24 mars, les partenaires sociaux de Renault actualisent les dispositions régissant le comité de groupe, instance unique de représentation de tous les salariés de Renault au niveau mondial. Ils confirment ses rôles de comité d'entreprise européen, de comité de groupe France et d'instance de suivi des accords mondiaux négociés avec IndustriALL Global Union.

*L'actualité n° 16833 du 13 mai 2015*

## Jurisprudence

■ **Forte hausse du contentieux devant le Conseil d'État en 2014** : selon le rapport annuel du Conseil d'État,

rendu public le 21 mai, l'an dernier, le nombre de contentieux a fortement augmenté à tous les niveaux de la juridiction administrative.

*L'actualité n° 16839 du 26 mai 2015*

## Libertés individuelles

■ **Surveillance des ordinateurs professionnels** : dans un arrêt du 11 mai, le Conseil d'État confirme une délibération de la Cnil refusant à une société l'autorisation de mettre en œuvre, sur les postes informatiques du personnel, un logiciel de recherche des infractions à caractère pédopornographique (consultation de sites Internet ou détention de fichiers illégaux). Motif : une entreprise privée n'est pas juridiquement habilitée à mettre en œuvre un traitement de données personnelles relatives à des infractions pénales.

*L'actualité n° 16839 du 26 mai 2015*

## Licenciement

■ **Vers le plafonnement des indemnités pour licenciement sans CRS** : dans le cadre de l'examen du projet de loi pour la croissance et l'activité, adopté en première lecture le 12 mai, les sénateurs ont plafonné l'indemnité de licenciement sans cause réelle et sérieuse. De son côté, le gouvernement étudierait la possibilité de plafonner les dommages et intérêts en cas de condamnation de l'employeur, pour rendre plus prévisible la procédure.

*L'actualité n° 16829 du 6 mai 2015*

*L'actualité n° 16837 du 21 mai 2015*

*L'actualité n° 16834 du 18 mai 2015*

## Maladie

■ **Solvabilité II** : un décret complété d'un arrêté daté du 7 mai 2015 fixe les mesures réglementaires nécessaires à la transposition en droit français de la directive 2009/138/CE sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (dite « Solvabilité II »). Le texte entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et vise à fixer les règles relatives au régime administratif, prudentiel et comptable des organismes d'assurance et de réassurance.

*L'actualité n° 16836 du 20 mai 2015*

*L'actualité n° 16839 du 26 mai 2015*

■ **L'assurance maladie va vérifier les comptes bancaires des bénéficiaires de la CMU-C** : l'assurance maladie va lancer un plan national de contrôle de ressources des bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire. Dès 2016, 10 % des assurés, soit près de 500 000 personnes, verront leurs comptes bancaires passés au peigne fin chaque année. Les fraudes avérées feront l'objet de sanctions financières, voire pénales. Selon *Les Échos* (15/16-5), plus de 20 % des allocataires contrôlés par les services de la Cnam dépassent le plafond de revenus ouvrant droit à la CMU-C. La plupart de ces recalculés devraient basculer vers l'aide à la complémentaire santé (ACS).

*L'actualité n° 16834 du 18 mai 2015*

*L'actualité n° 16836 du 20 mai 2015*

■ **Touraine favorable à la création d'un régime maladie universel** : le 5 mai, Marisol Touraine a annoncé une réflexion sur la simplification de la couverture santé qui pourrait déboucher sur la création d'un régime maladie universel. « Sans remettre en cause la pluralité des caisses », ce régime permettrait à un assuré « de pouvoir bénéficier d'une couverture qui le suit véritablement

tout au long de sa vie, par-delà les changements de résidence ou d'activité».

*L'actualité n° 16830 du 7 mai 2015*

► **Les agences de voyages révisent leurs engagements en matière de prévoyance :** les salariés non cadres bénéficieront d'une couverture prévoyance à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, en application d'un accord conclu le 11 février 2015. Les signataires font le choix de ne pas recommander d'organisme de prévoyance et de n'imposer aux entreprises que la définition du financement et sa répartition entre l'employeur et le salarié.

*L'actualité n° 16832 du 12 mai 2015*

► **Réforme du temps de travail à l'AP-HP :** dans le cadre d'un projet de réforme des 35 heures, le directeur général de l'AP-HP, Martin Hirsch, a lancé un cycle de réunions pour établir un état des lieux, avant l'ouverture des négociations. Après l'échec de ces réunions, et bien que Martin Hirsch ait assuré qu'il ne souhaitait pas la disparition des 35 heures, mais seulement un remaniement des schémas horaires, les syndicats ont organisé une mobilisation le 21 mai. Le 26 mai, Martin Hirsch a dévoilé ses propositions pour améliorer l'emploi et les conditions de travail en contrepartie de la réorganisation du temps de travail. Mais l'intersyndicale a réclamé le retrait de son projet, appelant à la grève pour le 28 mai.

*L'actualité n° 16832 du 12 mai 2015*

*L'actualité n° 16935 du 19 mai 2015*

*L'actualité n° 16840 du 27 mai 2015*

*L'actualité n° 16841 du 28 mai 2015*

## Non-salariés

► **Dépôt de la déclaration sociale des revenus des travailleurs indépendants :** la date limite de dépôt de la déclaration sociale de revenus des travailleurs indépendants (au titre de 2014) est reportée au 9 juin minuit pour les déclarations effectuées par voie électronique.

*L'actualité n° 16835 du 19 mai 2015*

► **Seuil de dématérialisation des déclarations de cotisations pour les non-salariés agricoles :** un décret du 18 mai fixe à 10 000 € le seuil de déclenchement de l'obligation de dématérialisation des déclarations et du paiement des cotisations pour les non-salariés agricoles.

*L'actualité n° 16839 du 26 mai 2015*

## Patronat

► **Le Medef réforme ses statuts et renouvelle son conseil exécutif :** l'assemblée générale du Medef a validé, le 19 mai, les modifications statutaires proposées par le conseil exécutif, et notamment la limitation de la présidence du Medef à un seul mandat de cinq ans.

*L'actualité n° 16836 du 20 mai 2015*

► **L'Asmept-ETI fait peau neuve :** l'Association des entreprises de taille intermédiaire devient le Meti : Mouvement pour les entreprises intermédiaires.

*L'actualité n° 16832 du 12 mai 2015*

## Politique sociale

► **Le projet de loi Macron adopté au Sénat :** les sénateurs ont adopté, le 12 mai, en 1<sup>re</sup> lecture, le projet de loi Macron. Plusieurs dispositions ont reçu le soutien des sénateurs, comme le développement de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié. Sur l'ouverture dominicale des magasins, le Sénat a donné son feu vert au principe de 12 dimanches par an, mais en l'étendant

aux enseignes de biens culturels, et dispensé les TPE de la plupart des contreparties au travail dominical. Ils ont également simplifié le compte pénibilité en supprimant la fiche individuelle. Le texte adopté en février par les députés ayant été voté dans des termes différents, une CMP est prévue pour le 3 juin.

*L'actualité n° 16829 du 6 mai 2015*

*L'actualité n° 16830 du 7 mai 2015*

*L'actualité n° 16831 du 11 mai 2015*

*L'actualité n° 16833 du 13 mai 2015*

*L'actualité n° 16841 du 28 mai 2015*

► **Projet de loi sur le dialogue social :** la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale a adopté, le 20 mai, le projet de loi sur le dialogue social et l'emploi, en l'amendant notamment sur la représentation du personnel dans les TPE et l'égalité entre hommes et femmes. Les députés ont entamé, le 26 mai, l'examen du texte. Ils ont notamment adopté, le 27 mai, la création des commissions paritaires régionales interprofessionnelles vivement contestées par le patronat.

*L'actualité n° 16938 du 22 mai 2015*

## Prud'hommes

► **Le Sénat adopte la réforme des prud'hommes :** le Sénat a donné, le 6 mai, son feu vert à la réforme prévue dans le projet de loi Macron pour désengorger la justice prud'homale et en raccourcir les délais. Les sénateurs ont, par ailleurs, affirmé la vocation judiciaire des conseillers prud'hommes, renforcé les pouvoirs des conseillers rapporteurs devant le conseil des prud'hommes, et instauré, en appel, le principe d'une procédure essentiellement écrite.

*L'actualité n° 16831 du 11 mai 2015*

► **Mise en place du Centre national d'arbitrage du travail :** des avocats ont finalisé, le 18 mai, la constitution d'une structure privée d'arbitrage des conflits en matière prud'homale. Le Centre national d'arbitrage du travail (Cnat) a vocation à trancher des litiges qui lui seront confiés par des employeurs et des salariés désireux d'obtenir une décision plus rapidement que par la voie des conseils de prud'hommes. Hubert Flichy (Flichy-Grangé avocats) en assurera la présidence.

*L'actualité n° 16836 du 20 mai 2015*

## Rémunération

► **Le Sénat module le forfait social des PME :** les sénateurs ont amendé le volet épargne salariale du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, qu'ils ont adopté en première lecture le 12 mai. Ils ont notamment abaissé à 12 % le taux du forfait social sur les sommes issues de l'intéressement, de la participation et sur l'abondement de l'employeur dans un Perco. Ils ont également exonéré de forfait social, pendant trois ans, les TPE/PME qui concluent un premier accord de participation ou d'intéressement.

*L'actualité n° 16834 du 18 mai 2015*

► **Revalorisation des salaires et prise en charge des frais de transports dans les sociétés d'assistance :** les salaires minimaux des salariés des sociétés d'assistance sont revalorisés au 1<sup>er</sup> janvier 2015 par un avenant 32 du 3 avril. Cet accord fixe également les modalités de prise en charge des frais de transports afin de tenir compte de la création du Pass Navigo à tarif unique en Île-de-France au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

*L'actualité n° 16827 du 4 mai 2015*

■ **Salaires des cadres du bâtiment en 2015** : les appointements minimaux des ingénieurs et des cadres du bâtiment sont revalorisés, pour 2015, par un avenant 67 conclu le 14 janvier dernier.

*L'actualité n° 16829 du 6 mai 2015*

■ **Les grilles de salaires minimaux sont harmonisées dans les ports et la manutention** : un avenant, conclu le 10 décembre, est en cours d'extension. Il harmonise les grilles des salariés des établissements portuaires et revalorise l'indemnité et la prime de départ à la retraite.

*L'actualité n° 16829 du 6 mai 2015*

■ **Salaires minimaux dans la promotion immobilière** : un avenant, conclu le 20 février 2015, actualise les salaires minimaux.

*L'actualité n° 16831 du 11 mai 2015*

■ **Les salaires dans la grande distribution revalorisés en 2015** : les salaires minimaux conventionnels de la grande distribution sont revalorisés pour 2015 par un avenant du 11 février.

*L'actualité n° 16832 du 12 mai 2015*

■ **Salaires, don de jours de repos dans la restauration rapide** : les salaires de la restauration rapide sont revalorisés au 1<sup>er</sup> avril 2015 par un avenant du 3 avril. Ce texte institue également le don de jours de repos et crée un congé spécial en cas de décès d'un grand-parent.

*L'actualité n° 16832 du 12 mai 2015*

■ **Revalorisation des salaires minimaux de la fabrication de l'ameublement** : un accord a été signé, le 14 avril, pour revaloriser les salaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

*L'actualité n° 16832 du 12 mai 2015*

■ **Les gardiens d'immeubles seront régis par une nouvelle classification à partir de février 2016** : en vue de revaloriser les métiers de gardiens, concierges et employés d'immeubles, les partenaires sociaux ont décidé de réformer les modalités de classification des emplois par un avenant du 12 février 2015. L'accord laisse une période de mise en œuvre aux entreprises pour adapter les contrats de travail, jusqu'à fin février 2016.

*L'actualité n° 16840 du 27 mai 2015*

■ **Évolution des salaires dans l'industrie du jouet** : les salaires minimaux des industries des jeux et jouets sont revalorisés au 1<sup>er</sup> mai 2015 par un avenant du 8 avril. L'augmentation, d'environ 0,8 %, permet à l'ensemble de la grille une remise à niveau par rapport au smic.

*L'actualité n° 16840 du 27 mai 2015*

## Retraite

■ **Négociation Agirc-Arrco** : lors de la quatrième séance de négociation sur les retraites complémentaires, le 27 mai, les partenaires sociaux ont examiné le nouveau document de travail du patronat visant à redresser les finances de l'Agirc et de l'Arrco. Si le texte ne comprend que quelques nouvelles mesures, il durcit, en revanche, les propositions déjà mises sur la table. Mais, devant l'opposition de l'ensemble des syndicats, le patronat va devoir revoir sa copie, d'ici à la prochaine réunion du 22 juin.

*L'actualité n° 16842 du 29 mai 2015*

■ **La Cnav précise le dispositif du versement pour la retraite à coût réduit** : en application de la loi du 20 janvier 2014 « garantissant l'avenir et la justice du système de retraites » et du décret du 8 janvier 2015, certaines catégories d'assurés peuvent bénéficier d'une diminution du coût du rachat de trimestres d'assurance vieillesse. Une circulaire de la Cnav du 28 avril 2015 fait le point sur ce dispositif.

*L'actualité n° 16827 du 4 mai 2015*

■ **Touraine s'engage sur une garantie de paiement des pensions de retraite** : pour éviter les retards qu'ont connus plusieurs milliers de nouveaux retraités de Nord-Picardie et du Languedoc-Roussillon, la ministre a annoncé, le 19 mai, la mise en place « d'un droit opposable à la retraite du régime général ». La CFDT se félicite de cette annonce, mais attend la concrétisation. Le 21 mai, la Cnav précise que la garantie de paiement sera mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

*L'actualité n° 16836 du 20 mai 2015*

*L'actualité n° 16839 du 26 mai 2015*

*L'actualité n° 16841 du 28 mai 2015*

■ **Cotisation patronale à la CNIEG** : le taux prévisionnel de la cotisation d'assurance vieillesse à la Caisse nationale des industries électriques et gazières (CNIEG) due par les employeurs pour 2015 est fixé à 27,03 %. Le taux définitif de la cotisation due pour 2014 est fixé, quant à lui, à 26,67 % (le taux provisoire était de 26,33 %).

*L'actualité n° 16835 du 19 mai 2015*

■ **Paiement mensuel des retraites à la SNCF** : un décret du 15 mai 2015 prévoit que, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les pensions (de droit direct ou de droit dérivé) du régime spécial de retraite du personnel de la SNCF seront versées par mois d'avance et non plus par trimestre d'avance.

*L'actualité n° 16835 du 19 mai 2015*

■ **Les réformes des retraites depuis 1993 augmentent à terme l'âge moyen de départ à la retraite** : selon une étude de la Drees du 27 avril, les réformes des retraites depuis 1993 ont fait reculer, pour les générations 1960 à 1980, l'âge moyen de départ à la retraite de deux ans et demi à trois ans. En effet, si, en l'absence de réforme, cet âge serait passé de 60,7 ans pour les hommes de la génération 1950 à 61,9 ans pour ceux de la génération 1980, il serait porté de 60,5 ans à 64,8 ans pour ces deux générations, sous l'effet des différentes réformes.

*L'actualité n° 16827 du 4 mai 2015*

## RSE

■ **Les députés veulent instituer un devoir de vigilance au niveau européen** : dans une résolution adoptée le 29 avril, le Parlement européen appelle l'UE à adopter « de nouveaux textes législatifs juridiquement contraignants à l'égard des entreprises de l'Union, pour obliger celles-ci à respecter le devoir de diligence en matière de droits de l'homme lorsqu'elles délocalisent leur production dans un pays tiers, y compris en prévoyant des mesures visant à assurer la traçabilité et la transparence ».

*L'actualité n° 16830 du 7 mai 2015*

## Rupture du contrat

■ **Le salarié dispensé de préavis peut passer immédiatement à la concurrence** : par un arrêt du 6 mai, la Cour de cassation rappelle que, dès lors qu'un salarié n'est pas soumis à une clause de non-concurrence, il peut entrer au service d'une entreprise concurrente pendant la durée du délai-congé non effectué.

*L'actualité n° 16833 du 13 mai 2015*

■ **Le capital de fin d'activité maintenu pour les bénéficiaires d'une retraite anticipée dans les services de l'automobile** : l'ouverture du capital de fin de carrière aux salariés prenant une retraite anticipée pour carrière longue sera maintenue temporairement, à partir de juillet prochain, dans la branche des services de l'automobile. C'est ce que prévoit un accord du 18 mars 2015,

qui aligne la condition d'ancienneté sur celle de droit commun, applicable dans ce domaine.

*L'actualité n° 16831 du 11 mai 2015*

## Santé au travail

► **Compte pénibilité**: le Sénat a simplifié, dans la nuit du 7 au 8 mai, le compte pénibilité, à l'occasion de l'examen du projet de loi Macron. Contre l'avis du gouvernement, la majorité des sénateurs (UMP et centristes) a suivi la commission spéciale qui a supprimé la fiche individuelle retraçant l'exposition de chaque salarié aux facteurs de pénibilité. Elle a aussi limité à trois les facteurs pour lesquels des modalités de mesure de l'exposition ont été définies. Le gouvernement s'est engagé à simplifier le compte pénibilité à la suite de la remise du rapport de Christophe Sirugue, Gérard Huot et Michel de Virville, le 26 mai. Il a ainsi annoncé la suppression de la fiche individuelle de prévention et le report de six mois de l'entrée en vigueur des six derniers facteurs de pénibilité. Les mesures de simplification et de sécurisation envisagées feront l'objet d'amendements au projet de loi sur le dialogue social et l'emploi.

*L'actualité n° 16832 du 12 mai 2015*

*L'actualité n° 16833 du 13 mai 2015*

*L'actualité n° 16841 du 28 mai 2015*

► **Mise en œuvre du plan canicule 2015**: une instruction interministérielle du 12 mai fixe les modalités de mise en œuvre du Plan national canicule pour 2015. Elle détaille les quatre niveaux d'alerte et leurs conséquences.

*L'actualité n° 16839 du 26 mai 2015*

► **Application de la procédure de dérogation aux travaux interdits pour les jeunes travailleurs dans le secteur de la PJJ**: dans une note d'instruction publiée le 30 avril, la garde des Sceaux précise les modalités d'application, au sein des établissements et services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), de la procédure de dérogation aux travaux dangereux interdits pour les jeunes mineurs, telle que réformée par les deux décrets du 11 octobre 2013 et la circulaire du 23 octobre 2013, procédure qui a fait l'objet d'une récente simplification.

*L'actualité n° 16830 du 7 mai 2015*

► **Avis des DP sur un licenciement pour inaptitude professionnelle**: l'avis des DP favorable au licenciement a une portée relative. Dans un arrêt rendu le 6 mai, la Cour de cassation affirme que le sens de l'avis donné par les délégués du personnel est sans conséquence sur le respect par l'employeur de son obligation de reclassement.

*L'actualité n° 16836 du 20 mai 2015*

► **Prévention de la pénibilité dans l'industrie, commerces en gros de viandes**: un accord triennal sur la prévention de la pénibilité du travail dans l'industrie et les commerces en gros de la viande a été conclu, le 10 février 2015. Ce texte, dont l'extension est en cours, institue notamment un fonds de soutien, financé par des excédents du régime prévoyance, qui pourra être sollicité par les entreprises mettant en œuvre les actions qu'il prévoit.

*L'actualité n° 16829 du 6 mai 2015*

## Sécurité sociale

► **Formulaire DADS 2014**: un arrêté publié au JO du 13 mai fixe le modèle du formulaire « déclaration annuelle des données sociales 2014 » (Cerfa 12062\*13).

*L'actualité n° 16835 du 19 mai 2015*

► **Dépôt DSN de mai 2015**: dans une note d'information du 12 mai, le GIP-MDS indique que les retards lors des dépôts de la DSN de mai 2015 ne donneront pas lieu à pénalité s'ils sont dus à des difficultés techniques que les Urssaf compétentes auront pu vérifier.

*L'actualité n° 16838 du 22 mai 2015*

► **44 propositions pour un nouveau mode de relations entre entreprises et Urssaf**: un rapport parlementaire, remis le 5 mai au ministre des Finances, à celui des Affaires sociales et au secrétaire d'État chargé de la réforme de l'État, formule 44 propositions pour améliorer et sécuriser les relations entre Urssaf et entreprises. Les auteurs préconisent notamment d'introduire un principe de tolérance en cas d'erreur de bonne foi, et une amélioration du rescrit social.

*L'actualité n° 16830 du 7 mai 2015*

► **Les redressements Urssaf pour travail dissimulé en hausse en 2014**: le montant total des redressements imposés par les Urssaf pour « travail dissimulé » s'est élevé à 401 millions d'€ en 2014, contre 320 millions l'année précédente, une hausse de 25 %.

*L'actualité n° 16840 du 27 mai 2015*

## Statuts particuliers

► **Annulation de l'arrêté d'extension de l'accord relatif au portage salarial**: par un arrêt du 7 mai, le Conseil d'État tire les conséquences de la déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 8 III de la loi de modernisation du marché du travail, par lequel le législateur avait délégué aux partenaires sociaux l'encadrement du régime juridique du portage salarial. L'arrêté d'extension du 24 mai 2013 est donc annulé, mais les conséquences sont limitées, puisque cette annulation n'a pas d'effet rétroactif, compte tenu des « graves incertitudes quant au statut et aux droits des salariés exerçant leur activité dans le cadre du portage salarial » et au risque de « nombreux contentieux » qui en résulteraient. La Fédération européenne du portage salariale (Feps) estime que le Conseil d'État veut stopper la dynamique de l'emploi.

*L'actualité n° 16836 du 20 mai 2015*

*L'actualité n° 16837 du 21 mai 2015*

## Syndicats

► **Le 1<sup>er</sup> Mai célébré par les syndicats dans la désunion**: même si les leaders syndicaux ont tous réaffirmé leur attachement à la Fête du travail, qui, selon la CGT, a rassemblé 110 000 manifestants à travers la France (74 000, selon la police), l'unité n'était pas au rendez-vous ce 1<sup>er</sup> Mai.

*L'actualité n° 16828 du 5 mai 2015*

► **Un salarié de l'entité transférée peut être désigné DS**: dans un arrêt du 15 avril, la Cour de cassation réitère sa jurisprudence du 19 février 2014, en permettant à un syndicat représentatif au sein de l'entreprise d'accueil de désigner, dans ce cadre, en qualité de délégué syndical, un salarié de l'entité transférée ayant obtenu le score personnel de 10 % dans cette dernière.

*L'actualité n° 16829 du 6 mai 2015*

► **Les syndicats demandent des facilités pour leurs locaux dans les territoires**: les numéros un de sept syndicats, CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, Unsa et Solidaires, ont demandé, le 21 mai, au ministre du Travail, François Rebsamen, d'introduire dans le projet de loi sur le dialogue social une disposition garantissant l'hébergement de leurs antennes dans les territoires. Car « les collectivités locales remettent de plus en plus fréquemment

en cause la gratuité de l'hébergement ou l'exonération des frais et des charges des locaux».

*L'actualité n° 16839 du 26 mai 2015*

■ **Alliance FGTA-FO et CFE-CGC-Agro**: la FGTA-FO a signé un accord avec la CFE-CGC-Agro pour une alliance dans la distribution alimentaire via un comité national de liaison. Face à la dégradation des conditions de travail et d'emploi des salariés, cette instance aura notamment pour mission de renforcer la représentativité des deux fédérations.

*L'actualité n° 16838 du 22 mai 2015*

## Temps de travail

■ **Les sénateurs confortent le travail dominical**: les sénateurs ont adopté, le 12 mai, le projet de loi « Macron » avec de nombreuses modifications, en particulier sur le travail dominical. Ils ont, entre autres, prévu d'étendre les dérogations de droit au repos dominical pour les commerces de biens culturels, et de rétablir la possibilité d'ouvrir le dimanche dans les zones touristiques et commerciales sur décision de l'employeur, à défaut d'accord collectif.

*L'actualité n° 16829 du 6 mai 2015*

*L'actualité n° 16834 du 18 mai 2015*

■ **Preuve de la non-prise de congés conventionnels**: dans un arrêt du 12 mai 2015, la Cour de cassation considère que les congés non pris, accordés par une convention collective en plus des congés payés annuels d'une durée minimale de quatre semaines, ne peuvent donner lieu à indemnisation que si le salarié rapporte la preuve qu'il n'a pu les prendre du fait de l'employeur.

*L'actualité n° 16836 du 20 mai 2015*

■ **Travail à temps partiel dans les coopératives de céréales des cinq branches**: par dérogation à la loi de sécurisation de l'emploi, la durée minimale de travail des salariés à temps partiel des coopératives de céréales des « cinq branches » est fixée à moins de 24 heures par semaine par un accord signé le 8 janvier 2015, et dont la procédure d'extension est désormais lancée. L'accord fixe aussi les modalités des compléments d'heures et des heures complémentaires.

*L'actualité n° 16827 du 4 mai 2015*

■ **Congés payés chez Peugeot Citroën Automobiles**: si la négociation salariale en 2015 chez Peugeot Citroën Automobiles a abouti à un constat de désaccord, les discussions sur la durée effective, l'organisation du temps de travail et les congés en 2015 ont abouti à un accord, le 3 février dernier. Les signataires de ce texte estiment qu'il aidera à la réussite desancements de nouveaux véhicules, avec des calendriers de travail annuels en adéquation, spécialement pour la période estivale.

*L'actualité n° 16837 du 21 mai 2015*

■ **Sécurisation du forfait annuel en jours dans les études notariales**: le notariat dispose d'une convention collective actualisée, qui constitue un nouveau cadre juridique pour la pratique des forfaits-jours. Les négociations menées après l'invalidation par la Cour de cassation, en novembre 2014, des dispositions de la CCN sur le forfait en jours, ont en effet abouti, le 19 février 2015, à la signature d'un avenant 27, dont l'extension est demandée.

*L'actualité n° 16828 du 5 mai 2015*

## Transfert d'entreprise

■ **Transmission d'une question prioritaire de constitutionnalité sur l'information des salariés en cas de cession de PME**: le 22 mai, le Conseil d'État a accédé à la demande d'une entreprise visant à transmettre au Conseil constitutionnel une question prioritaire portant sur la conformité des articles 20 et 98 de la loi relative à l'économie sociale et solidaire, dite « loi Hamon » parue au JO du 1<sup>er</sup> août 2014. Les Sages de la rue Montpensier devront ainsi déterminer si le dispositif d'information préalable des salariés, institué par l'article 20, et la sanction prévue en cas d'inobservation, à savoir l'annulation de la cession, portent atteinte au droit de propriété ainsi qu'aux principes de proportionnalité et de personnalité des peines garantis par l'article 8 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. L'article 98 de la loi, qui fixe les modalités d'entrée en vigueur du dispositif d'information des salariés, est également déféré.

*L'actualité n° 16840 du 27 mai 2015*



## Christian Paul, le frondeur qui veut faire plier Hollande

Les frondeurs reprennent le combat contre l'aide aux entreprises. Le congrès du PS qui s'ouvre à Poitiers est leur champ de bataille.



Il affirme avoir gagné «la bataille culturelle». Christian Paul, député socialiste et nouveau chef de file des frondeurs, va défendre cette ligne au congrès du PS, qui s'est ouvert ce vendredi 5 juin, jusqu'au dimanche 7 juin, à Poitiers.

Même si sa motion n'a recueilli que 30 % des voix (contre 60 % pour celle supportée par Valls et Hollande), même s'il a été largement distancé par Jean-Christophe Cambadélis à l'élection du premier secrétaire du parti, Christian Paul a poussé l'exécutif à reprendre ses idées. «Ils ont pris des engagements lourds: réallouer 15 milliards d'euros d'allègements des charges des entreprises et mettre en œuvre une réforme fiscale, en réactivant le projet de fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG», assène-t-il, dans son bureau exigüé de l'Assemblée nationale.

Avec ses amis, Christian Paul va se battre pour faire respecter ces promesses. «Je mets en garde François Hollande: il ne doit pas susciter de déception, comme après le discours du Bourget. Ce texte qu'il a accepté n'est pas un chiffon de papier.»

### L'argument

Sur les «cadeaux» aux entreprises, le point clé de la discorde, l'aile gauche du PS va monter au créneau au congrès et surtout au moment de la préparation du budget 2016. Avec un argument simple: les 40 milliards d'allègements sont inefficaces car ils n'ont aucun effet sur l'emploi.

«Les résultats sont très négatifs vu le coût pour les finances publiques. On sait que cette politique est mauvaise. Il faut en changer.» Cette accusation n'est étayée par aucune évaluation, les rapports de l'Assemblée et de **France Stratégie** étant prévus dans plusieurs mois. Qu'importe! L'aide aux entreprises est un marqueur de gauche sur lequel ils mènent la bataille. «A ne rien changer, François Hollande va vers une catastrophe politique. Il a un problème avec le peuple de gauche.»

### Inflexible président

Christian Paul risque d'être très déçu car le chef de l'Etat ne va quasiment rien changer. Hollande en est convaincu: son virage pro-entreprises, lancé en janvier 2014, n'aura d'effet que s'il est maintenu. Tout nouveau coup de guidon susciterait une défiance des entreprises. «Qu'on évalue le dispositif, très bien. Mais les frondeurs veulent reprendre les crédits de soutien aux entreprises pour les distribuer aux ménages. Cela n'est pas acceptable», critique le député PS Christophe Caresche, qui fait partie de l'aile droite du parti.

Face à l'inflexibilité de Hollande, face à la popularité de Manuel Valls, le chouchou des militants

socialistes (voir sondage), que peut faire Christian Paul? Du bruit, notamment dans les médias et un travail de lobbying au sein du parti. Mais en restant minoritaire. Même s'il la minimise, la bataille «arithmétique», qui évalue le rapport des forces au sein du PS, il l'a bel et bien perdue.

Thierry Fabre pour ChallengeSoir